

COMPTE ADMINISTRATIF

2017



CONSEIL MUNICIPAL 28 JUIN 2018

montpellier.fr

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Chers collègues,

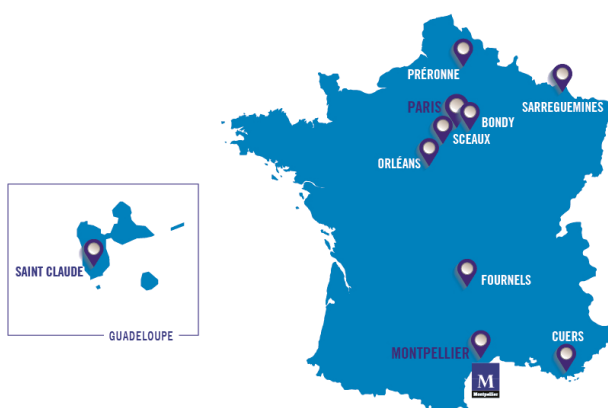
Le vote du compte administratif de l'année écoulée répond à un enjeu de démocratie. A la manière des lois de règlement de l'Etat, puisant leur origine dans les « états au vrai » de l'Ancien Régime, le compte administratif arrête le montant définitif des recettes et des dépenses des collectivités et le résultat financier qui en découle. Il permet à tous les citoyens de savoir précisément comment est employée leur contribution. Le rapport qui vous est soumis vous permet ainsi de suivre de façon dynamique l'évolution du budget au fil des années, et ce avant le vote du budget, afin de vous garantir une transparence totale sur la situation de nos comptes lorsqu'il s'agira d'examiner ensemble le budget supplémentaire, puis le budget de l'année suivante.

Un impératif démocratique : la transparence financière

C'est dans cette exigence de transparence que nous avons lancés en 2017 la certification des comptes de la Ville de Montpellier. Rappelons que Montpellier fait partie du groupe des dix communes lauréates pour participer à la certification des comptes, qui comprend seulement deux communes de plus de 200 000 habitants : Montpellier et Paris. L'année 2017 marque ainsi le lancement d'un processus visant à établir en partenariat avec la Cour des comptes une trajectoire et des processus de gestion toujours plus rationnels et transparents.



CERTIFICATION DES COMPTES



Une gestion vertueuse basée sur un engagement clair : +0% sur les taux de fiscalité

Nous avons voté un budget 2017 et un budget supplémentaire porteurs d'une ambition forte pour les Montpelliérains : développer l'offre de service public sur notre territoire, dans une dynamique solidaire et transparente.

Les indicateurs de gestion 2017 que nous allons examiner ensemble reflètent une année vertueuse et respectueuse de nos engagements pris au début du mandat :

- **0% d'évolution des taux d'imposition ;**
- **des dépenses de fonctionnement maîtrisées ;**
- **des taux d'épargne en nette progression;**
- **une capacité de désendettement plus que jamais maîtrisée, qui passe de 4,1 ans en 2016 à 3,8 ans en 2017.**

384 M€ de dépenses au service des Montpelliérains en 2017

L'année 2017 nous a également permis de continuer à agir pour nos concitoyens : la Ville a consacré **383,8 M€** pour les Montpelliérains, répartis sur nos trois priorités :

- L'éducation et l'enfance, premier budget de la Ville
- Améliorer le cadre de vie
- Favoriser le bien vivre ensemble.

Avant d'analyser la situation financière de la Ville de Montpellier, puis les réalisations qui ont jalonné 2017, je vous propose de nous pencher sur le principe qui a guidé notre action tout au long de l'année : la recherche d'une transparence financière totale pour les Montpelliérains.

OFFRIR UNE INFORMATION COMPLETE AUX MONTELLIERAINS SUR NOTRE GESTION

Offrir aux citoyens une transparence et une lisibilité complète sur la situation financière et le patrimoine de la collectivité est une priorité de ce mandat. Ainsi, nous allons présenter lors de ce conseil municipal un règlement budgétaire et financier qui a pour objectif d'améliorer la lisibilité de notre budget en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire. Les autres axes présentés ci-après sont la démarche de certification des comptes de la Ville ainsi que le miroir budgétaire des relations entre la Ville de Montpellier et la Métropole.

Le lancement de la certification des comptes de la Ville en 2017

La Ville de Montpellier s'est portée candidate à l'expérimentation de la certification des comptes, ouverte par la loi Notre du 7 août 2015.

Le gouvernement, sur avis de la Cour des Comptes, a sélectionné 25 collectivités lauréates qui participeront jusqu'en 2023 à cette démarche visant à améliorer la qualité des comptes publics locaux. Seules 10 communes ont été retenues dans ce cadre, parmi lesquelles seulement deux communes de plus de 200 000 habitants : Paris et Montpellier.

La Ville et la Cour des Comptes ont ainsi signé le 6 avril 2017 la convention de certification des comptes de la Ville. Cette convention fixe le cadre de la certification des comptes ainsi que nos engagements réciproques. La Ville confie à la Cour le soin de l'accompagner jusqu'en 2023 dans la mise en place de la certification des comptes : entre 2016 et 2019, la Cour procède à des évaluations ciblées qui doivent permettre de préparer la réalisation, dans un second temps, d'une certification expérimentale des comptes des exercices 2020 à 2022.



Signature du 6 avril 2017

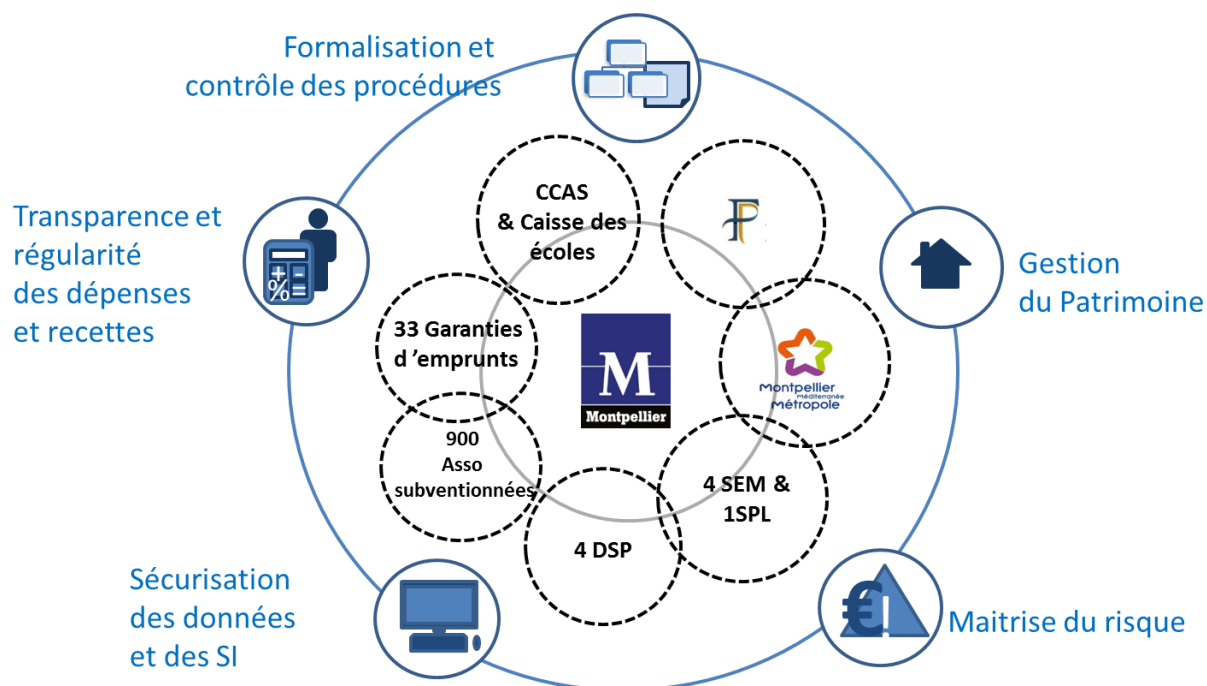
En s'engageant dans ce processus de certification, la Ville de Montpellier soumettra chaque année la régularité et la sincérité de ses comptes au contrôle d'un commissaire aux comptes. Ce dernier sera chargé de certifier la sincérité et la régularité des comptes si toutes les modalités sont respectées.

A ce titre, le commissaire aux comptes devra chaque année :

- s'assurer que les normes d'écritures comptables sont parfaitement respectées,
- évaluer la fiabilité du système d'information financier,
- contrôler l'actualisation du patrimoine de la commune.

Cette démarche de certification va permettre de :

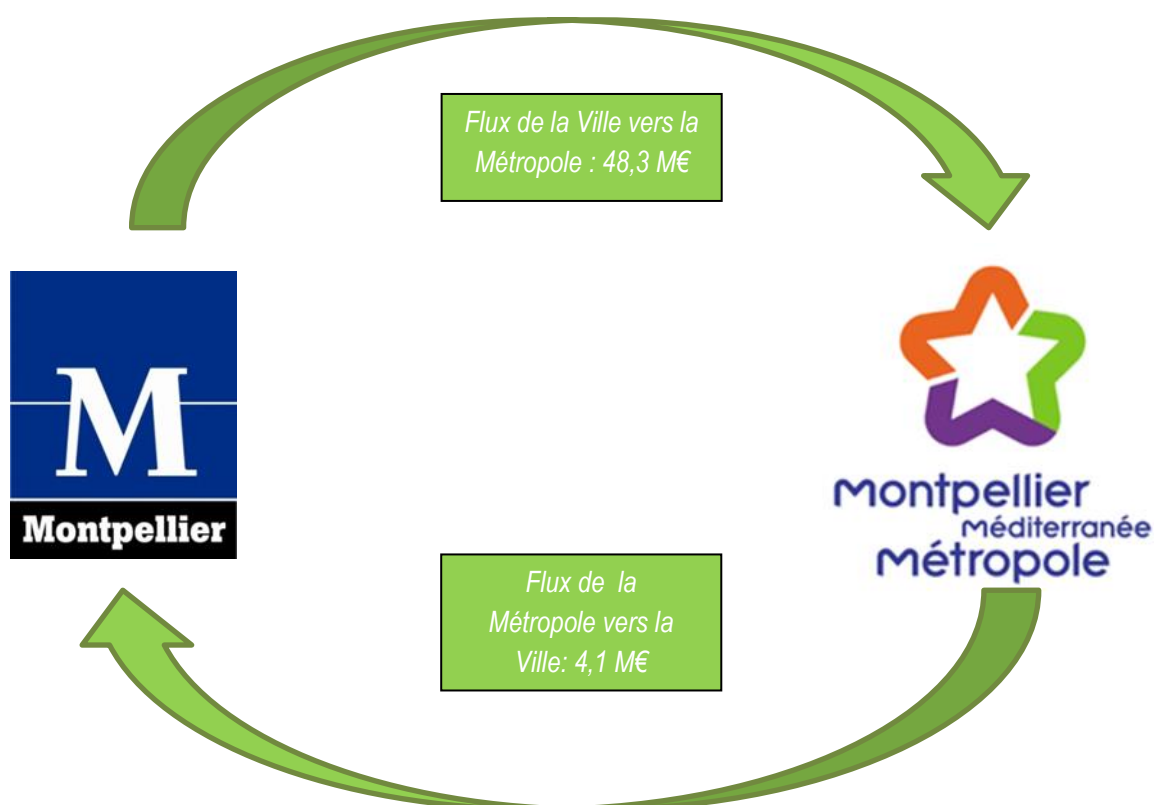
- moderniser les systèmes d'information financière,
- accroître la transparence envers les citoyens et l'ensemble des acteurs financiers qui travaillent avec la Ville de Montpellier, notamment la Trésorerie Municipale, la Chambre régionale des Comptes et les établissements bancaires,
- mettre en place une gestion plus performante.



A travers cette démarche, Montpellier entend faire figure de ville exemplaire en matière de fiabilité des comptes, et être partie prenante du processus global visant à assurer la sincérité, la régularité et l'image fidèle des comptes de l'ensemble des pouvoirs publics.

Un miroir budgétaire garantissant un strict équilibre des finances communales et intercommunales

Depuis 2015, la Ville de Montpellier et la Métropole sont engagées dans une démarche progressive de mutualisation de leurs services. Ce processus doit s'accompagner pour les élus et les citoyens d'une lecture facilitée des flux entre les deux structures.



L'ensemble des flux financiers enregistrés entre les deux structures sont ainsi décrits dans le miroir budgétaire annexé de ce document (annexe n°2).

TABLE DES MATIERES

1.	Les finances de la Ville de Montpellier en 2017.....	8
1.1.	Les grands équilibres financiers de l'exercice 2017.....	9
1.1.1.	Les grands agrégats.....	9
1.1.2.	Le bouclage du budget 2017.....	10
1.1.3.	Les indicateurs de gestion.....	11
1.1.3.1.	Les ratios.....	11
1.1.3.2.	Les taux de réalisation.....	12
1.1.3.3.	Les soldes d'épargne.....	13
1.2.	Les recettes réelles de l'exercice 2017.....	14
1.2.1.	La répartition des recettes réelles.....	14
1.2.2.	La fiscalité directe.....	15
1.2.2.1.	Les taux.....	15
1.2.2.2.	Les bases.....	17
1.2.2.3.	Le produit fiscal.....	20
1.2.3.	Les dotations et compensations de l'Etat.....	20
1.2.4.	La fiscalité indirecte.....	21
1.2.4.1.	Les droits de mutation.....	21
1.2.4.2.	La taxe de séjour.....	22
1.2.4.3.	La taxe locale sur la publicité extérieure.....	22
1.2.4.4.	Les droits de stationnement.....	22
1.2.5.	Les produits des services et du domaine.....	22
1.2.6.	Les subventions reçues.....	23
1.2.6.1.	Les subventions de fonctionnement.....	23
1.2.6.2.	Les subventions d'équipement.....	24
1.2.7.	Les autres recettes d'investissement.....	24
1.2.7.1.	Le FCTVA et la taxe d'aménagement.....	24
1.2.7.2.	Les remboursements d'avances.....	25
1.2.8.	Le recours à l'emprunt.....	25
1.3.	Les dépenses réelles de l'exercice 2017.....	26
1.3.1.	Les charges de fonctionnement courant.....	27
1.3.2.	Les dépenses de personnel.....	28
1.3.3.	Les subventions de fonctionnement versées.....	29
1.3.4.	L'annuité de la dette.....	30
1.3.5.	L'Attribution de compensation.....	32

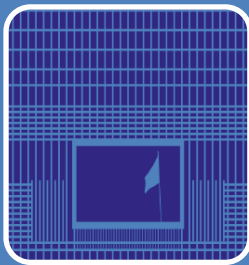
1.3.6.	Les dépenses d'équipement	33
1.3.7.	Les avances	33
2.	Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2017	35
2.1.	L'éducation et l'enfance : notre première priorité	36
2.1.1.	L'enfance.....	37
2.1.2.	La Réussite éducative.....	39
2.1.3.	La restauration scolaire	43
2.1.4.	Les ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement).....	45
2.2.	Des actions volontaires pour continuer à améliorer le cadre de vie.....	46
2.2.1.	Une politique équilibrée de renouvellement et de développement urbain.....	47
2.2.2.	Les espaces verts et le parc zoologique	51
2.2.3.	La sécurité et la lutte contre les incivilités	53
2.2.4.	La propreté.....	55
2.2.5.	L'attractivité et le rayonnement	57
2.3.	Des actions pour contribuer au bien vivre ensemble	60
2.3.1.	La culture	61
	61
2.3.2.	Les sports et la jeunesse.....	63
2.3.3.	Les maisons pour tous	67
2.3.4.	La solidarité.....	69
2.3.5.	Des relations au public au plus proche des Montpelliérains.....	71
	2017, une année d'actions pour Montpellier et les Montpelliérains	73
	Annexes	74
	Annexe n°1- Présentation du CA 2017 selon l'article L2313-1 du CGCT	75
	Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole	81
	Annexe n°3 : Etat des mutualisations.....	84
	Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette.....	85
	Annexe n°5 : Informations relatives aux dépenses à vocation touristique	88
	Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan	89

1. Les finances de la Ville de Montpellier en 2017

Le budget 2017, comme le budget 2016 avant lui, a été élaboré dans un contexte de ressources contraintes.

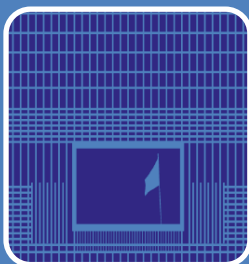
Ceci nous a conduits à poursuivre nos efforts de gestion pour améliorer la qualité des services publics sur notre territoire, sans dégrader le pouvoir d'achat des Montpelliérains.

Au final, l'année 2017 révèle une gestion vertueuse des finances de la Ville.



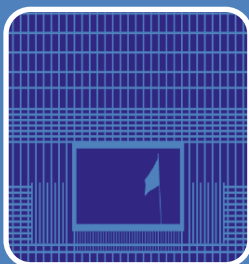
Une gestion vertueuse

- + 9% sur l'épargne brute
- +23% d'épargne nette
- une dette par habitant inférieure de 46 % à la moyenne de la strate



Engagement tenu sur la fiscalité

- + 0% sur les taux
- maintien du bouclier social



Un résultat brut de 30 M€

- recettes : 464,4 M€
- dépenses : 434,4 M€

1.1. Les grands équilibres financiers de l'exercice 2017

1.1.1. Les grands agrégats

Le montant du Compte Administratif 2017 s'élève à **464,4 M€** en recettes et **434,4 M€** en dépenses, il s'articule de la façon suivante :

Les recettes totales s'élèvent à 464,4 M€ (dont 385,1 M€ de recettes réelles de l'exercice)	RECETTES 2017	
	Recettes d'ordre	27,2 M€
	Résultat antérieur	52,1 M€
	Recettes réelles	385,1 M€
	Recettes totales	464,4 M€
Les dépenses totales s'élèvent à 434,4 M€ (dont 383,8 M€ de dépenses réelles de l'exercice)	DEPENSES 2017	
	Dépenses d'ordre	27,2 M€
	Résultat antérieur	23,4 M€
	Dépenses réelles	383,8 M€
	Dépenses totales	434,4 M€

Ainsi, le résultat brut de l'exercice 2017 s'élève à **30 M€** et le résultat net (comprenant les reports) est de **25,1 M€**. Le tableau ci-dessous détaille ces résultats :

En M€	Recettes	Dépenses	Résultat brut 2017	Recettes reportées	Dépenses reportées	Résultat reports	Résultat net 2017
Fonctionnement	369,6 M€	325,2 M€	44,4 M€	0 M€	1,7 M€	-1,7 M€	42,7 M€
Investissement	94,8 M€	109,2 M€	-14,4 M€	25 M€	28,2 M€	-3,2 M€	-17,6 M€
Total Budget	464,4 M€	434,4 M€	30,0 M€	25 M€	29,9 M€	-4,9 M€	25,1 M€

1.1.2. Le bouclage du budget 2017

Dépenses		Recettes	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 299,9 M€	Personnel	Fiscalité	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 347,9 M€
	170,9 M€	218,4 M€	
	Charges courantes	Dotations et compensations	
	57,1 M€	75,5 M€	
	Subventions	Atténuations de charges	
	23,8 M€	0,5 M€	
	Intérêts Dette	Subventions et participations	
3,5 M€	17,1 M€		
Attribution de compensation	Produit des services et du domaine	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 37,2 M€	
41,1 M€	27,2 M€		
Charges exceptionnelles et provisions	Recettes exceptionnelles et reprises		
3,5 M€	9,2 M€		
Capital dette	Résultat de fonctionnement reporté		
10,4 M€	21,6 M€		
Dépenses d'équipement	FCTVA et TA		
50,2 M€	6,9 M€		
Avances infra-annuelles	Emprunt	D'INVESTISSEMENT HORS RESULTAT ANTERIEUR : 37,2 M€	
20,3 M€	10 M€		
Subventions d'investissement	Remboursement avances		
3,0 M€	18,1 M€		
Résultat d'investissement reporté	Subventions d'équipement		
23,4 M€	1,7 M€		
	Autres recettes		
	0,5 M€		
	Excédent de fonctionnement capitalisé		
	30,5 M€		

EPARGNE BRUTE
48 M€
(EPARGNE NETTE
37,6 M€)

	Dépenses 2017
Réel	383,8 M€
Ordre	27,2 M€
Résultat Antérieur	23,4 M€
Total	434,4 M€

	Recettes 2017
	385,1 M€
	27,2 M€
	52,1 M€
	464,4 M€

RESULTAT BRUT
30 M€

RESULTAT DES
REPORTS -4,9 M€

RESULTAT NET
25,1 M€

1.1.3. Les indicateurs de gestion

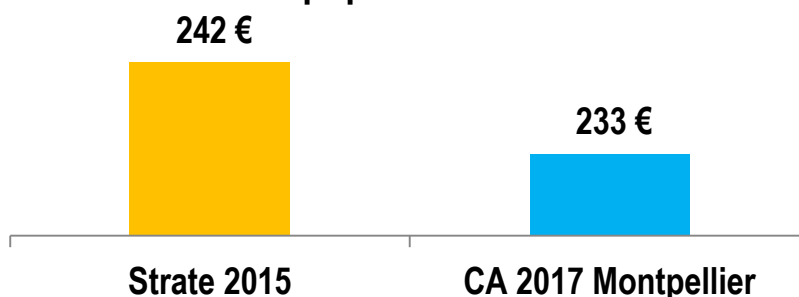
1.1.3.1. Les ratios

Les données présentées ci-dessous sont issues des derniers Comptes de Gestion des Villes de plus de 100 000 habitants hors Paris (source DGCL), comparées à nos données 2017.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) par habitant de Montpellier est inférieure à la moyenne nationale. Il est cependant à noter que la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) s'est engagée à publier le détail des critères constitutifs de la DGF, ce qui devrait apporter des éclaircissements sur le montant de la dotation perçue par la Ville.

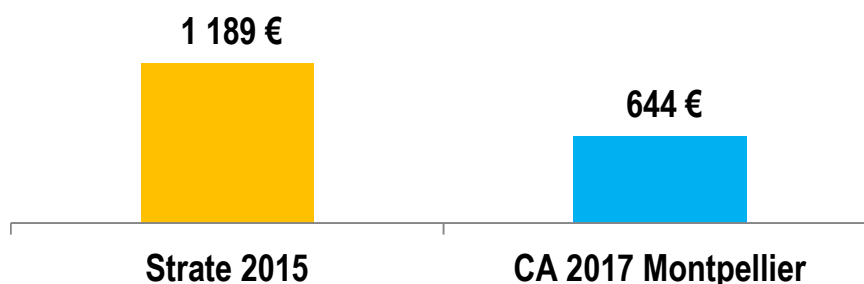
De plus, la gestion de la Ville est caractérisée par deux éléments forts : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et le faible encours de dette. Ces deux axes forts nous permettent de sanctuariser notre capacité d'épargne.

Dotation Globale de Fonctionnement / population



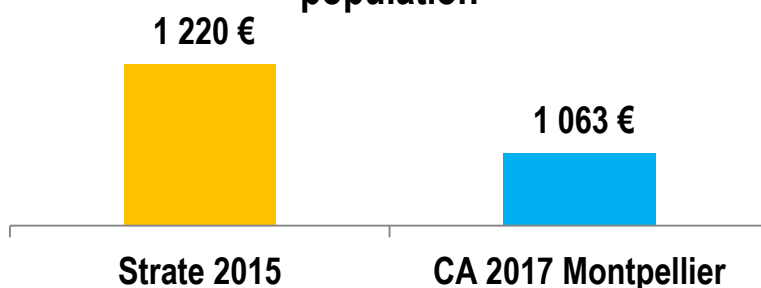
Montpellier moins bien dotée que la moyenne

Encours de dette / population



Un encours de dette inférieur de 46% aux communes de notre strate

Dépenses réelles de fonctionnement / population

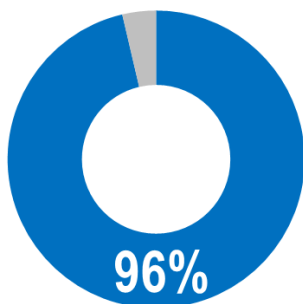


Des dépenses réelles de fonctionnement inférieures de 13% aux communes comparables

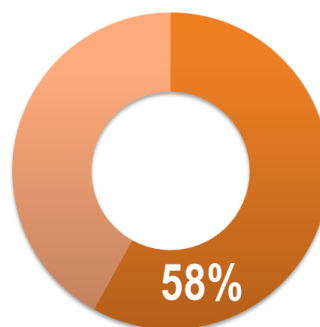
1.1.3.2. Les taux de réalisation

Le taux de réalisation en fonctionnement est de 96%. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 58%. Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses d'équipement, représentant les crédits consacrés au fonctionnement réel des services publics et aux investissements de la Ville de Montpellier, est de 88%.

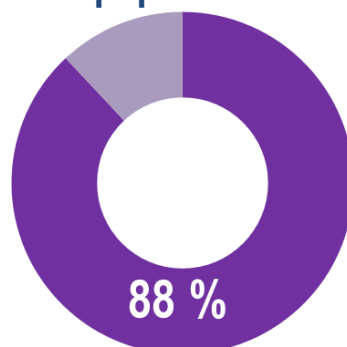
Fonctionnement



Dépenses d'équipement



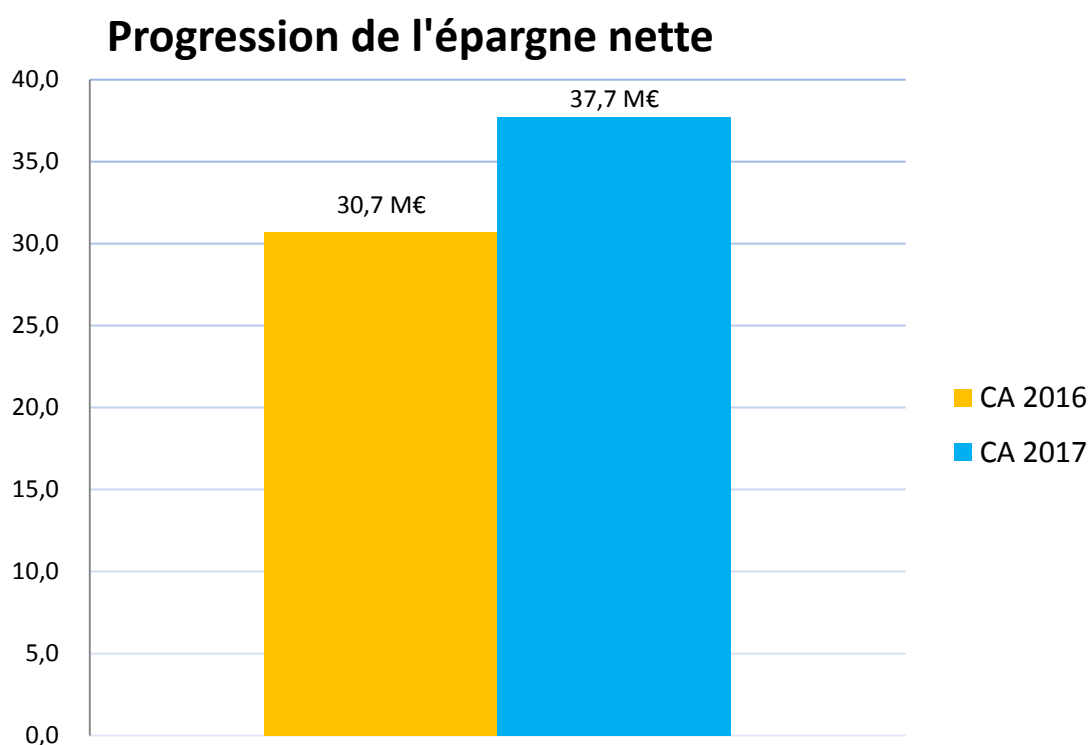
Fonctionnement et équipement



1.1.3.3. Les soldes d'épargne

CHAINE DE L'EPARGNE			
Chaîne de l'épargne en K€	CA 2016	CA 2017	Evolution
Recettes de fonctionnement	333,6	347,9	4,3%
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	285,9	296,4	3,7%
EPARGNE DE GESTION	47,7	51,5	8,0%
- Intérêts	3,7	3,5	-5,4%
EPARGNE BRUTE	44,0	48,0	9,1%
- Remboursement du capital de la dette	13,3	10,3	-22,6%
EPARGNE NETTE	30,7	37,7	22,8%
Encours de dette 31 décembre en K€	182,2	181,8	-0,2%
Epargne brute	44	48	9,1%
Capacité de désendettement en année	4,1	3,8	-8,5%

Une épargne brute en progression de 9%, une épargne nette en hausse de 23%



1.2. Les recettes réelles de l'exercice 2017

1.2.1. La répartition des recettes réelles

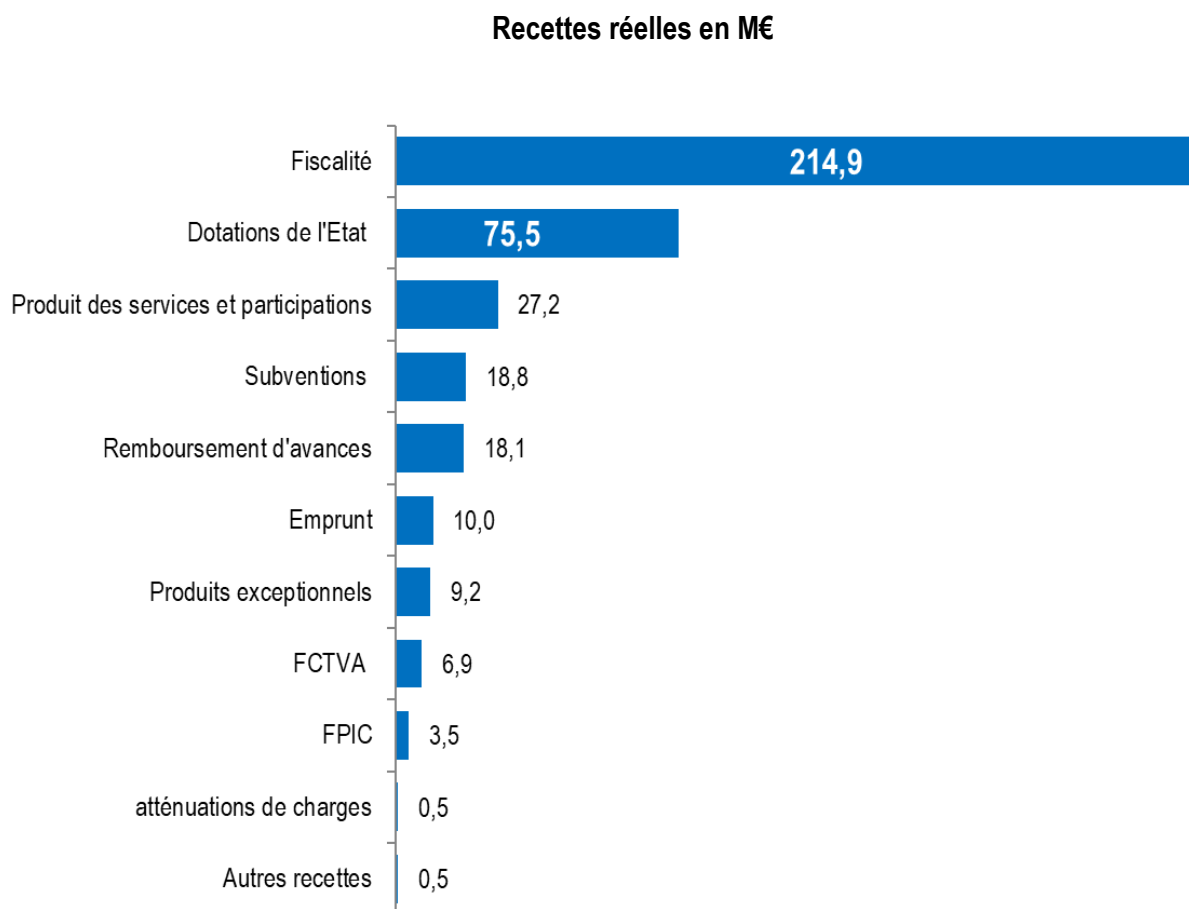
Les recettes de l'exercice s'établissent à **385,1 M€** (hors résultats reportés).

Le graphique ci-dessus fait apparaître les deux principales recettes de notre budget qui sont :

La fiscalité : 214,9 M€ auxquels s'ajoutent 3,5M€ de FPIC

Les dotations de l'Etat : 75,5 M€

Ces deux ressources représentent **75%** des recettes de l'exercice.



1.2.2. La fiscalité directe

Nous avons maintenu des taux d'imposition stables pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité) en 2017, comme ce fut le cas en 2014, 2015 et 2016 ; ce choix a également été confirmé en 2018.

Dans notre strate, seule la Ville de Paris, qui dispose d'un statut particulier, a fait le même choix depuis le début de ce mandat.

Le produit fiscal direct est calculé de la façon suivante :

PRODUIT FISCAL = TAUX (voté par la Collectivité) X **BASE** (évaluée par les Services Fiscaux)

La base (ou assiette) a vocation à être la plus proche possible du marché locatif (des réformes de révision des valeurs locatives cadastrales sont en cours dans cette optique).

1.2.2.1. Les taux

Taux 2014 = Taux 2015 = Taux 2016 = Taux 2017

En 2017 nos efforts pour préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens de la Ville et de la Métropole se sont poursuivis. Les taux sont restés stables depuis le début de notre mandat.



Montpellier est ainsi une nouvelle fois exemplaire parmi les collectivités de même taille : **en effet, toutes les communes de notre strate (hormis la ville de Paris) ont actionné le levier fiscal depuis le début de ce mandat.**

De plus, aucune commune de taille comparable n'a voté la réduction de ses taux d'imposition depuis le début de ce mandat. Dans la mesure où les collectivités ont connu une diminution importante des dotations reçues entre 2014 et 2017, le choix de réduire les taux d'imposition reviendrait à mettre en péril les équilibres financiers des collectivités ainsi que les politiques publiques mises en œuvres dans les territoires.

La stabilité des taux est donc un choix hors norme sur le territoire français. Cet axe majeur de notre politique financière nous impose une gestion extrêmement rigoureuse afin de continuer à améliorer la qualité de nos services publics.



Les taux de la Ville de Montpellier sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 112,71%

Pour comparaison, les taux moyens des communes de plus de 200 000 habitants (hors Paris) observés en 2017 sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 24,17 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 25,12 %

Comparaison des taux communaux et intercommunaux :

- Dans les 10 villes de notre strate (hors Paris), les taux moyens du bloc communal (commune + intercommunalité) en 2017 sont de 35,3% pour la Taxe d'Habitation et de 28,08% pour le Foncier Bâti.

- Montpellier est à 34,57% pour la Taxe d'Habitation, précédée par 5 villes :

Bloc communal	Taux de taxe d'habitation
Lille	45,65%
Marseille	40,25 %
Strasbourg	36,65 %
Rennes	35,63 %
Toulouse	34,75 %
Montpellier	34,57 %

- Pour le Foncier Bâti Montpellier est à 31,35% précédée par Nantes à 33,92%.

1.2.2.2. Les bases

a. Un choix politique fort : le maintien du bouclier social

La Ville de Montpellier a poursuivi en 2017 sa politique volontaire en matière d'abattements. Celle-ci se traduit par des allègements fiscaux importants pour les foyers fiscaux les plus fragiles : la Ville de Montpellier affiche ainsi clairement sa volonté de protéger **les ménages les plus modestes**.

Notre bouclier social se compose de 4 allègements :

- Abattement général au taux maximum (15%),
- Abattement spécial au taux maximum (15%) pour les foyers aux ressources très modestes,
- Majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3ème enfant (+ 10%) aboutissant à un abattement au taux maximum (25%) par enfant,
- Abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées, instauré en 2016.

Au total, c'est environ **17,3 M€** de produit de taxe d'habitation qui n'ont pas été perçus en 2017 pour protéger les familles les plus fragiles, soit près de 9% du produit fiscal issu des ménages de la Ville en 2017 (192,9 M€).

Un bouclier de 17,3 M€ pour protéger les familles les plus fragiles

ABATTEMENT GENERAL A LA BASE

13,6 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 120 750 FOYERS



REDUCTION DE 113€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

ABATTEMENT SPECIAL

3M€ NON PRELEVES

CONCERNE 26 250 FOYERS



REDUCTION DE 113€ DU MONTANT DE LA TAXE D'HABITATION

MAJORATION ABATTEMENT 3EME ENFANT A CHARGE

0,7 M€ NON PRELEVES

CONCERNE 6500 FAMILLES POUR PRES DE 8800 ENFANTS



REDUCTION DE 75€ POUR CHAQUE ENFANT A PARTIR DU 3^{EME}



SEULES 4 VILLES APPLIQUENT UN ABATTEMENT AU TAUX MAXIMUM OU COMPARABLE À MONTPELLIER



SEULE STRASBOURG APPLIQUE AU TAUX MAXIMUM COMME MONTPELLIER



SEULES 3 VILLES L'ONT MAJORÉ AUTANT QUE MONTPELLIER

L'abattement spécial de 10% pour les personnes handicapées mis en place en 2016 a également permis à 144 contribuables imposés en 2017 de bénéficier d'une réduction de 75 €.

Les abattements facultatifs votés par la Ville et maintenus en 2017 aboutissent à une diminution des cotisations pour une majorité de Montpellierains : en prenant en compte ces allègements, le taux réel recalculé de la taxe d'habitation s'élève à 18,46% au lieu de 22,49%.

Taux réel de taxe d'habitation

18,46%

b. Un décalage de l'évolution de nos bases par rapport à la réalité du territoire

Le dynamisme des bases fiscales est un enjeu déterminant pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement.

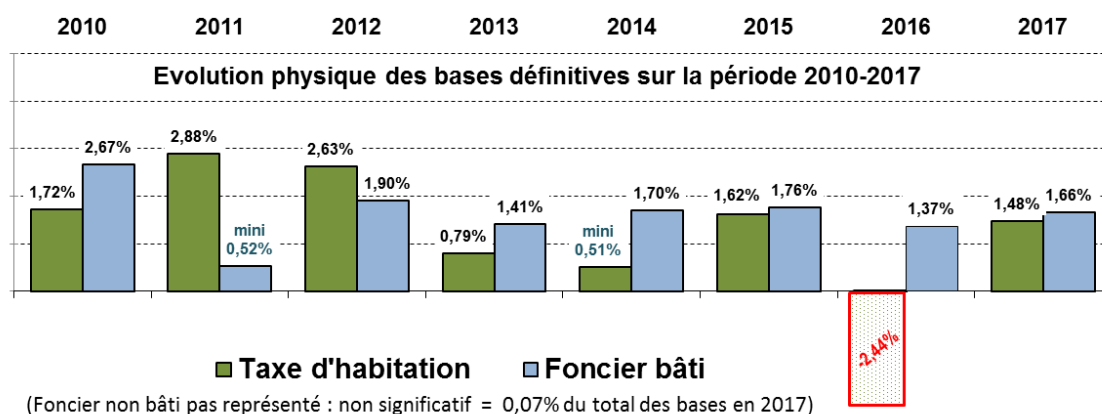
La Ville de Montpellier porte une attention toute particulière à l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, qui doit correspondre à l'essor démographique et aux constructions nouvelles livrées chaque année. Rappelons que l'évolution moyenne de la population montpellieraine est de 1,60% entre 2014 et 2018, (soit +4100 habitants de plus par an) alors que l'évolution démographique nationale sur la même période est de seulement 0,48%.

Les chiffres définitifs 2017 aboutissent à une évolution des bases de la taxe d'habitation de :

- 0,26% par rapport aux bases notifiées en mars 2017,
- 1,89% en évolution nominale par rapport aux bases définitives de 2016 soit **1,48%** en évolution physique (corrigée de la revalorisation forfaitaire de 0,4% en 2017).

Concernant la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'évolution est de :

- 0,31% sur les bases notifiées,
- 2,07% en nominal sur les bases 2016 soit **1,67%** d'évolution physique.



A ce titre, le produit global de la taxe d'habitation sur l'exercice 2017 est de **81,2 M€**. Il est légèrement supérieur à celui de 2016 (80 M€). La diminution erronée du nombre d'articles présents au rôle général que nous avons signalée aux services de l'Etat en 2016 a été corrigée en 2017 : la commune a enregistré 2554 articles supplémentaires (personnes ou locaux imposés)

1.2.2.3. Le produit fiscal

Le produit fiscal 2017 qui résulte des taux votés et des bases notifiées est de **194,2 M€**. Il évolue de **1,9%** par rapport à 2016 (190,6 M€).

Produit fiscal total	2016		2017	
	190,6 M€	100 %	194,2 M€	100 %
Taxe d'habitation	80,0 M€	42%	81,2 M€	41,9 %
Dont rôle général	78,6 M€		80,1 M€	
Dont rôle complémentaire ¹	0,6 M€		0,2 M€	
Dont rôle supplémentaire	0,8 M€		0,9 M€	
Taxe foncier bâti rôle général	109,9 M€	57,7 %	112,2 M€	57,8%
Taxe foncier non bâti rôle général	0,6 M€	0,3 %	0,6 M€	0,3 %
Rôle complémentaire et supplémentaire foncier bâti et non bâti	0,1 M€		0,2 M€	

Les services de la Ville poursuivent, en coopération avec la Direction Départementale des Finances Publiques, un travail d'amélioration et de contrôle des circuits d'information entre les deux administrations, avec l'objectif de garantir l'équité fiscale entre les contribuables ainsi que l'intégralité des ressources fiscales du territoire. Ce travail sera formalisé par la signature d'une nouvelle convention de services comptables et financiers de la Ville de Montpellier qui vient compléter notre action en la matière.

1.2.3. Les dotations et compensations de l'Etat

La loi de Finances 2017 a poursuivi la baisse en valeur des concours de l'Etat alloués aux Collectivités Locales. Toutefois, Montpellier, de par sa démographie, a vu ses dotations évoluer de +0,4 M€ au global.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 38,5 M€ en 2016 à **36 M€** en 2017 soit une baisse de 6,5 %. Entre 2015 et 2017, le montant de la DGF perçu par la Ville a diminué de 8 M€ (-22%).

¹ Le Rôle Général de l'année d'imposition est arrêté par les services fiscaux au montant total des avis émis à l'encontre des contribuables aux 3 taxes.

Après cette date, le produit fiscal est complété en année N pour chaque taxe par des Rôles Complémentaires (en octobre et en décembre) au titre de la même année d'imposition, et par des Rôles Supplémentaires sur les années N+1 et N+2 (en avril, juillet, octobre et décembre) :

Ainsi par exemple, en plus du rôle général de 80,1 M€ de taxe d'habitation 2017, la Ville a perçu 0,2 M€ de rôles complémentaires de TH2017 et 0,9 M€ de rôles supplémentaires de TH 2015 et 2016.

La **dotation de solidarité urbaine (DSU)** est passée de 22,8 M€ en 2016 à **25,1 M€** en 2017, ce qui a permis de réduire l'impact de la diminution de la DGF.

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : le montant de cette recette a diminué de 0,6 M€ entre 2016 et 2017. Les dernières réformes portant sur le périmètre des EPCI ont impacté par ricochet les indicateurs de richesse fiscale des collectivités, ce qui a conduit à une évolution importante des sommes concernées au titre du FPIC.

Dotations et compensations	2015	2016	2017
Dotation Globale de Fonctionnement	44,0 M€	38,5 M€	36,0 M€
Dotation de Solidarité Urbaine	18,7 M€	22,8 M€	25,1 M€
Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales	3,3 M€	4,1 M€	3,5 M€
Dotation Nationale de Péréquation	4,5 M€	4,5 M€	4,6 M€
Dotation Générale de Décentralisation	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€
Compensations TH	6,4 M€	5,5 M€	7,2 M€
Compensations TF	0,9 M€	1,1 M€	0,8 M€
Compensations TP	0,4 M€	0,4 M€	0,1 M€
Total	79,4 M€	78,1 M€	78,5 M€

1.2.4. La fiscalité indirecte

1.2.4.1. Les droits de mutation

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière, et sont dus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Non dus pour les biens neufs, les droits de mutation à titre onéreux sont calculés pour être payés par l'acquéreur le jour de la signature de l'acte : les notaires sont chargés, à l'occasion de la mutation, de collecter l'impôt, puis de le reverser à l'État. Les montants encaissés sont ensuite alloués aux Départements et aux Communes où sont situés les biens. La base de l'impôt est le prix du bien indiqué dans l'acte à laquelle sont appliqués des taux proportionnels qui varient selon l'opération : le taux global dans le cas d'une vente d'immeuble par exemple est ainsi réparti :

4,50% pour la taxe départementale de publicité foncière ;

2,37 % du droit départemental, perçus par l'Etat au titre des frais d'assiette et de recouvrement ;

1,20 % pour la taxe communale additionnelle.

Directement liée à l'évolution du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette reste assez dynamique à Montpellier. Elle s'établit à **13,3 M€** en 2017 (contre 10 M€ en 2016).

1.2.4.2. La taxe de séjour

La taxe de séjour est collectée pour le compte de la Ville par les gestionnaires de résidences et d'hôtels de tourisme, les loueurs de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes auprès de leur clientèle de passage. En 2017 cette taxe a représenté **1,9 M€** (contre 1,4 M€ en 2016).

La Ville a mis en place à partir du 1^{er} juin 2017 une plateforme de télé-déclaration de la Taxe de Séjour pour faciliter la relation entre les hébergeurs et notre administration.

La taxe de séjour a été transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2018 ; le montant correspondant à la recette sera pris en compte dans le montant de l'attribution de compensation 2018.

1.2.4.3. La taxe locale sur la publicité extérieure

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est calculée sur la base de l'exercice antérieur. Son instauration répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles.

Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. Les enseignes publicitaires inférieures à 7m² ne sont pas concernées. Au-delà, des tranches de tarification sont actuellement en vigueur, à savoir 30€ par m² pour une enseigne d'une superficie comprise entre 7m² et 20m², 60€ par m² pour les surfaces entre 20m² et 30m² et 120€ par m² pour les surfaces supérieures à 30m².

La TLPE de 2017 a représenté **1,3 M€** (1,4 M€ en 2016).

1.2.4.4. Les droits de stationnement

Les recettes perçues par la Ville au titre du droit de stationnement sur voirie en 2017 s'élèvent à **4,1 M€** (4,3 M€ en 2016). Rappelons qu'avec la réforme du stationnement entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, la réglementation comptable applicable en la matière aux collectivités a évolué : les sommes qui étaient jusqu'ici enregistrées comme des recettes fiscales sont imputées à partir de 2018 comme des produits des services et du domaine.

1.2.5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services, du domaine et de gestion courante s'élève en 2017 à **27,2 M€**. Ce poste comprend les recettes issues des services publics proposés aux Montpelliérains ainsi que les remboursements de frais de la Métropole à la Ville.

Les postes les plus significatifs sont les suivants :

Recettes restaurants scolaires	4,5 M€
Recettes des crèches	2,9 M€
Revenus des immeubles	2,4 M€
Occupation du domaine public (chantiers, terrasses, étalages)	2,3 M€
Recettes halles et marchés (dont redevances d'occupation Estivales et Hivernales pour 0,5 M€)	2,0 M€
Redevances mobilier urbain	1,0 M€
Remboursement du personnel mis à disposition à la Métropole	1,3 M€
Remboursements convention de gestion espaces verts Métropole	1,0 M€
Redevances et concessions cimetières	0,8 M€
Recettes des ALSH	0,7 M€
Recettes maisons pour tous	0,7 M€
Remboursement Métropole frais collecte halles marchés	0,5 M€
Entrées serre amazonienne	0,5 M€
Remboursement par la Métropole taxe foncière parkings (dans l'attente du transfert fiscal de ces biens)	0,4 M€
Remboursement par la Métropole de frais d'entretien de véhicules	0,2 M€
Redevance DSP fourrière automobile	0,2 M€
Loyer French Tech Métropole	0,2 M€
Revente électricité	0,2 M€

1.2.6. Les subventions reçues

Les partenaires de la Ville, par leur soutien financier, contribuent à notre démarche d'amélioration de la qualité des services publics rendus aux Montpelliérains. La présentation du compte administratif 2017 nous permet à nouveau de les en remercier.

1.2.6.1. Les subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement perçues au titre de l'exercice 2017 se sont élevées à **17,1 M€**.

Les subventions les plus significatives de nos partenaires sont les suivantes :

- Subventions CAF : **13,7 M€**

Premier partenaire de la Ville, la Caisse d'Allocation Familiales vient financer l'offre municipale de services et d'équipements, notamment dans le domaine de la petite enfance, à travers différents dispositifs (contrat enfance jeunesse, ALAE...).

En contrepartie de cette aide, la Ville de Montpellier s'engage à maintenir des services d'accueil de qualité et accessible au plus grand nombre.

- Le fonds d'amorçage des rythmes scolaires : **1,9 M€**

- L'aide aux maires bâtisseurs : **0,3 M€**. Ce dispositif vise à soutenir financièrement les communes qui fournissent un effort important pour construire des logements, afin de les aider à réaliser les équipements publics et les infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages. L'aide est versée pour chaque logement construit au-delà du taux de construction national.
- Les subventions du Département : **0,3 M€** (participation au fonctionnement de la Maison des Syndicats pour 0,1 M€, fonds d'aide aux jeunes, aides en faveur des crèches).
- Subvention du FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) : **0,2 M€**.
Ce fonds accompagne nos actions en faveur des personnes handicapées qui travaillent dans notre collectivité.

1.2.6.2. Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipement se sont élevées à **1,7 M€** en 2017.

Les plus significatives sont les suivantes :

- Subventions de l'Etat versées dans le cadre de la politique de la Ville pour des travaux dans les écoles (sécurisation des écoles, travaux dans les écoles élémentaires Savary, Joseph Delteil, Julie Daubié, Geneviève Bon) : 0,2 M€
- Subvention reçue au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : 0,2 M€
- Subvention reçue de la région pour la ZAC Port Marianne : 0,2 M€
- Subvention CAF halte-garderie Villeneuve d'Angoulême : 0,1 M€
- Subvention CAF rénovation structures d'accueil petite enfance : 0,1 M€
- Subvention Etat et Région travaux de restauration Pont Vialleton : 0,1 M€
- Fonds de concours SERM ZAC Grisettes : 0,1 M€

1.2.7. Les autres recettes d'investissement

1.2.7.1. Le FCTVA et la taxe d'aménagement

Le FCTVA est une dotation versée par l'Etat aux collectivités locales, destinée à assurer une compensation forfaitaire, de la charge de TVA qu'elles supportent sur certaines dépenses réelles d'équipement. Le taux du FCTVA est actuellement de 16,404 %. Ainsi, la Ville de Montpellier déclare chaque année les dépenses exigibles qu'elle a réalisées au titre de l'année précédente. La déclaration de nos opérations d'investissement réalisées en 2016 a engendré une recette de FCTVA de **6,2 M€** en 2017.

La taxe d'aménagement (TA) est due pour toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement des bâtiments et d'installations ou d'aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation d'urbanisme. Depuis 2016, la Métropole perçoit les recettes de TA pour les autorisations d'urbanisme déposées après le 1^{er} janvier 2015. La Ville a perçu en 2017 des recettes de TA pour des permis antérieurs à 2015, pour un total de **0,7 M€**.

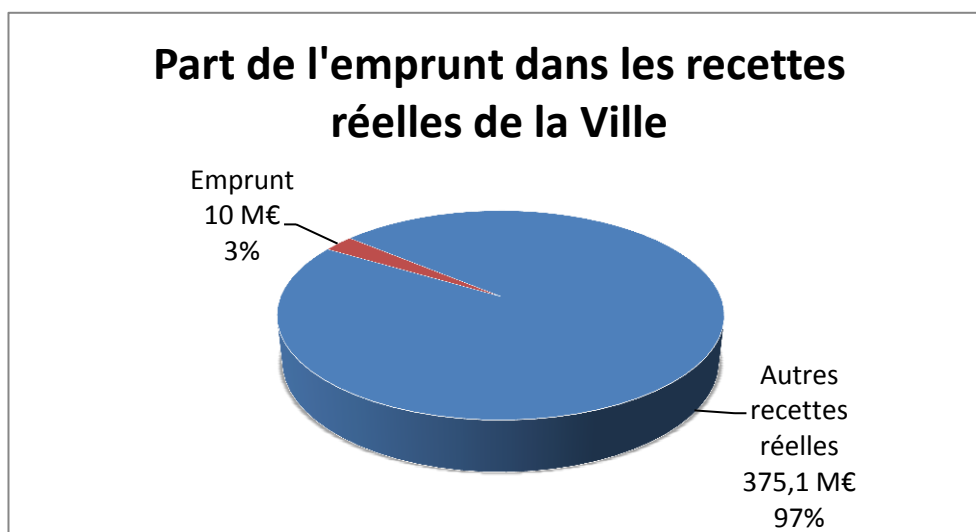
1.2.7.2. Les remboursements d'avances

Les remboursements d'avances concernent essentiellement la SERM et la SA3M dans le cadre des opérations d'aménagement. Pour 2017, le montant des remboursements d'avances s'élève à **18,1M€**. Les principales opérations concernées sont les suivantes :

Avances	
Grand Cœur	7 M€
Ovalie	4 M€
Petit Bard	4 M€
Parc Marianne	3 M€

1.2.8. Le recours à l'emprunt

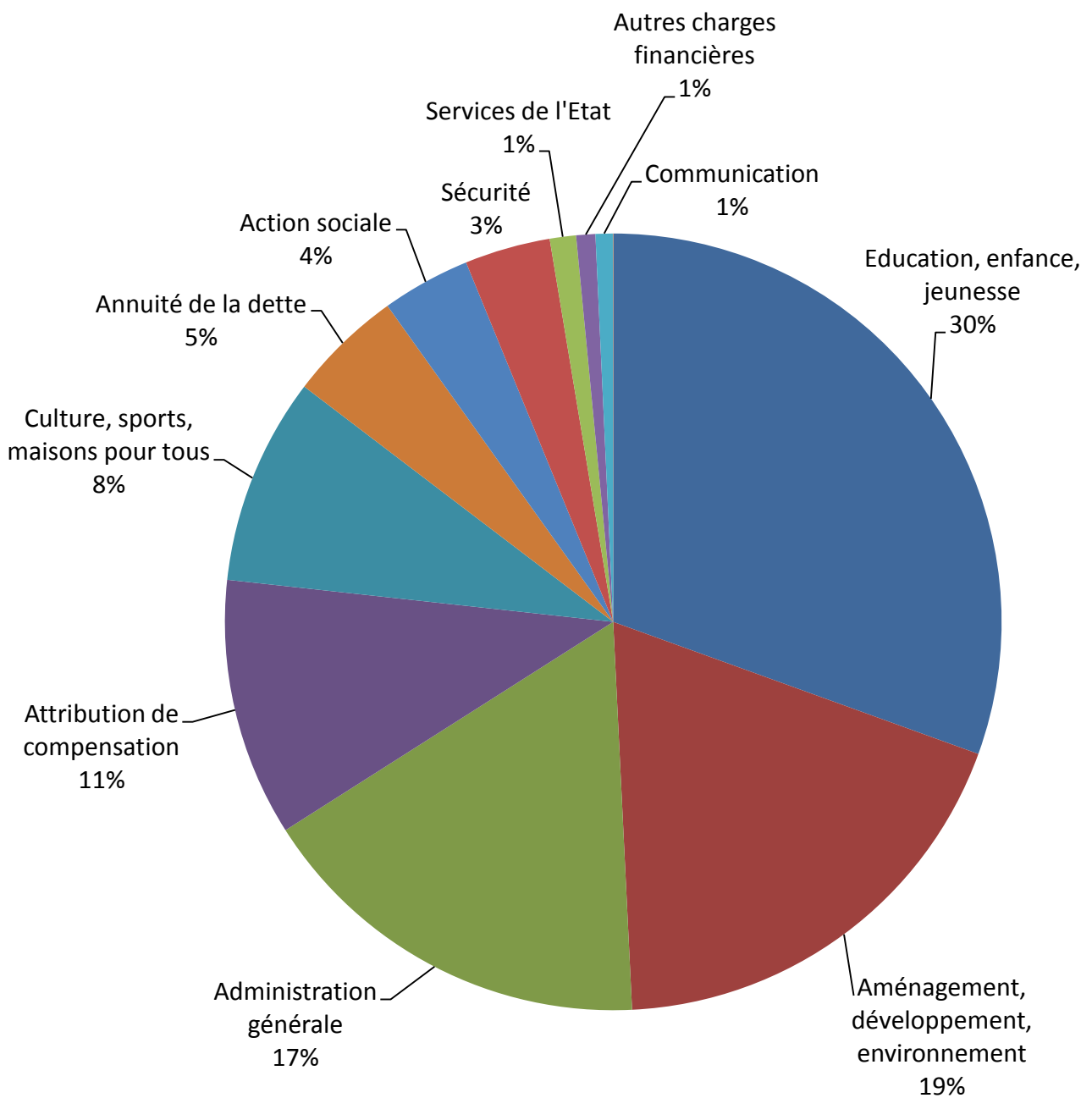
La Ville de Montpellier est une nouvelle fois en 2017 une des collectivités les moins endettée de France avec un ratio d'encours de dette par habitant inférieur de 46 % à la moyenne de la strate. Notre recours à l'emprunt a été de **10 M€** en 2017.



1.3. Les dépenses réelles de l'exercice 2017

Les dépenses réelles de l'exercice (hors reprise de résultat) en 2017 ont représenté **383,8 M€** en 2017. Elles progressent de 1% par rapport à 2016.

Elles se répartissent ainsi :



1.3.1. Les charges de fonctionnement courant

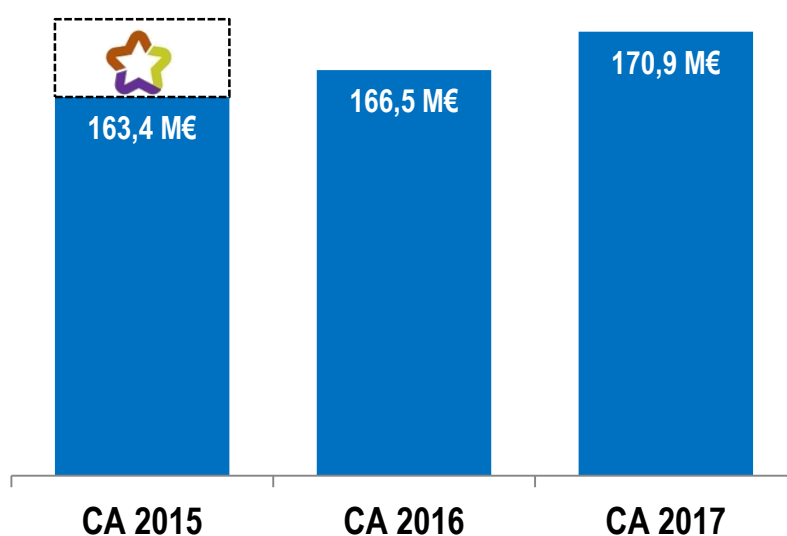
Les charges de fonctionnement courant ont trait au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics (écoles, crèches, équipements² sportifs et culturels, Maisons pour Tous...).

Elles portent sur un total de **57,1 M€** en 2017. Ces charges comprennent notamment :

Entretien, réparations et nettoyage des locaux	5,8 M€
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	4,9 M€
Locations immobilières et charges locatives	3,2 M€
Dépenses d'alimentation restauration scolaire	2,4 M€
Prestations de service accueil enfants structures associatives	2,1 M€
Assurances et frais de contentieux	1,5 M€
Contrat de gestion du stationnement payant en surface TAM	1,4 M€
Frais de gardiennage	1,3 M€
Contrat de nettoyage des halles	1,3 M€
Locations mobilières	1,3 M€
Contrat de lutte anti-tags	1,1 M€
Fournitures scolaires	1,0 M€
Admissions en non valeur / créances éteintes	1,0 M€
Taxes foncières acquittées	1,0 M€
Frais de télécom et d'affranchissement	0,8 M€
Etudes et recherches	0,7 M€
Fonctionnement courant des cimetières	0,6 M€
Redevance spéciale Métropole ordures ménagères	0,6 M€
Dépenses d'alimentation crèches	0,6 M€
Cœur de Ville en lumières	0,5 M€
Hivernales	0,5 M€
Illuminations de Noël	0,5 M€
Formations	0,4 M€
Fournitures d'entretien	0,4 M€
Fournitures administratives	0,3 M€
Vêtements de travail	0,3 M€
Contribution démoustication	0,2 M€
Estivales	0,2 M€
Spectacle Feu d'artifice 14 juillet	0,1 M€
Reversement part départementale taxe de séjour	0,1 M€

1.3.2. Les dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2016 à **170,9 M€**. Elle enregistre une évolution de +2,6% par rapport à 2016 (166,5 M€). Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2017, et a concerné plusieurs services (communication en mars 2017, ressources humaines et relations sociales en mai 2017- cf annexe portant sur la synthèse des mutualisations). Ceci nous permet d'analyser l'évolution à périmètre constant de la masse salariale :



Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette évolution. En premier lieu, les mesures statutaires imposées par l'Etat aux collectivités locales ont impacté la masse salariale de la Ville :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, mise en place en deux temps (+0,6% au 1^{er} juillet 2016 et +0,6 % au 1^{er} février 2017), a entraîné un coût supplémentaire de 1,1 M€.
- La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (décrets du 12 mai 2016 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016) a entraîné des revalorisations indiciaires, une transformation de primes en points d'indice et une restructuration des carrières. Son coût a été de 0,9 M€ pour la Ville de Montpellier en 2017.
- La poursuite de la progression des charges sociales (hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL et à l'IRCANTEC) : 0,1 M€.

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelon, promotions internes des agents), pour un coût estimé à 1 M€.
- L'ouverture de classes supplémentaires dans les écoles a entraîné une charge supplémentaire de 0,3 M€ en 2017.

1.3.3. Les subventions de fonctionnement versées

La vie associative de Montpellier est extrêmement riche et reflète l'engagement de nos concitoyens au quotidien. A ce jour, plus de 2500 associations sont recensées sur le portail des associations de la Ville.

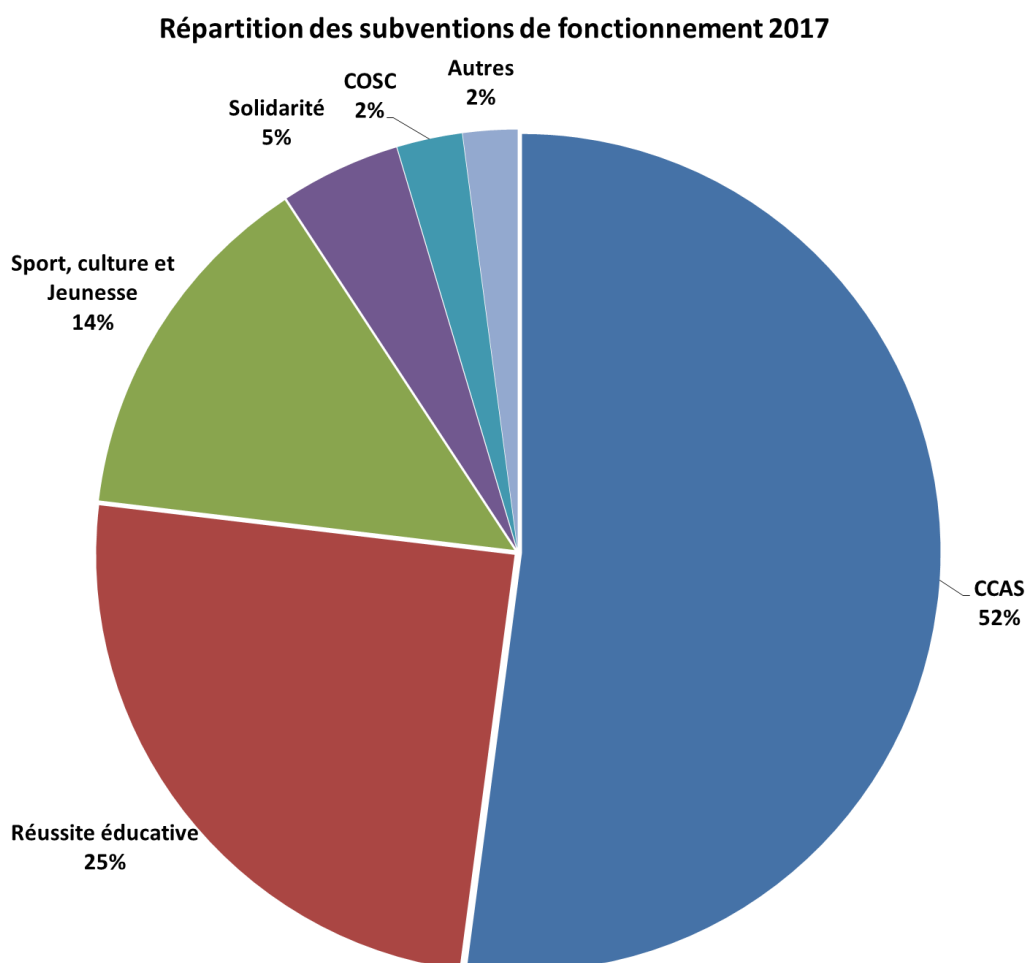
Lors de la campagne de subventions 2017, 2049 dossiers ont été enregistrés (dont 1232 projets) et 1191 subventions ont été allouées. Les subventions de fonctionnement versées par la Ville se sont établies à **23,8 M€** en 2017, contre 23,2 M€ en 2016.

Un effort maintenu pour les associations et partenaires en 2017

La Ville continue ainsi de soutenir activement les associations et partenaires qui jouent un rôle majeur dans le développement et le maintien du lien social.

Rappelons qu'une subvention exceptionnelle de 30 000€ a été votée par le Conseil municipal le 28 septembre 2017 à la Croix Rouge dans le cadre de l'aide humanitaire d'urgence destinée à venir en aide aux victimes de l'ouragan Irma qui s'est abattu sur les Antilles le 6 septembre 2017.

Les subventions versées en 2017 se répartissent comme suit :

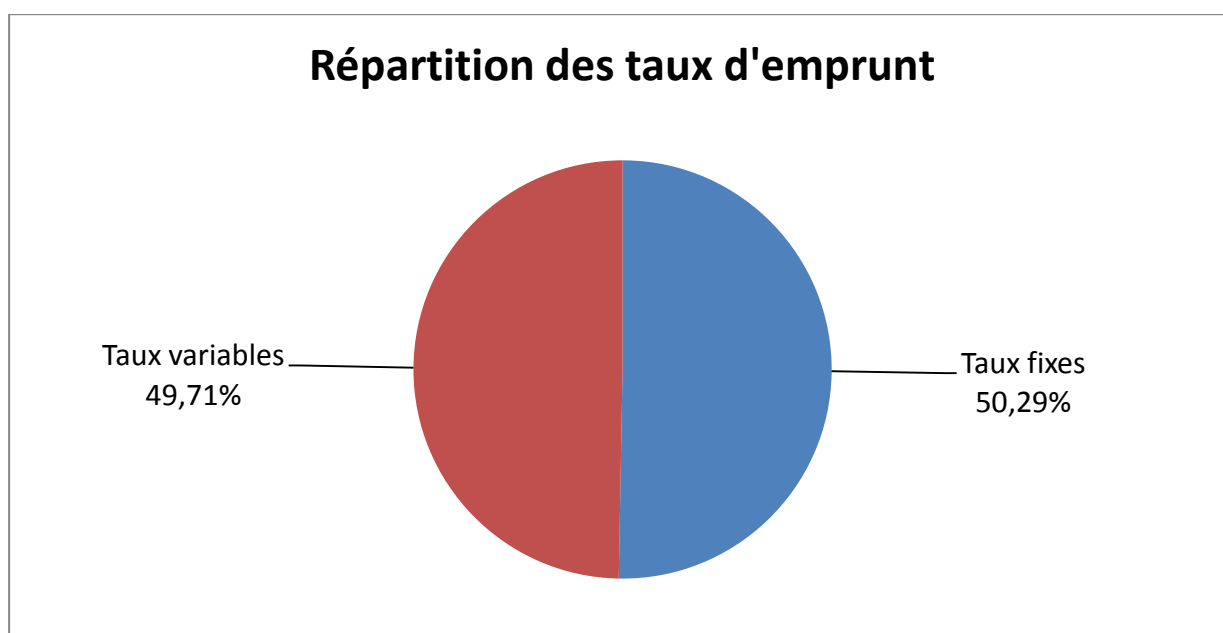


1.3.4.L'annuité de la dette

Au 31 décembre 2017, la Ville dispose de 53 emprunts répartis auprès de 12 prêteurs dont 11 banques. L'annuité de la dette s'est établie en 2017 à **13,8 M€** soit **3,5 M€** d'intérêts et **10,3 M€** de remboursement de capital. Les caractéristiques de notre dette sont les suivantes :

Encours	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
DETTE GLOBALE	182,2 M€	181,8 M€
TAUX MOYEN	1,94%	1,89%
DUREE RESIDUELLE	17 ans et 6 mois	16 ans et 9 mois
Encours à taux fixe	92,8 M€ soit 51%	91,4 M€ soit 50,3%
avec un taux moyen de	3,40%	3,30%
encours à taux variable	89,4 M€ soit 49%	90,4 M€ soit 49,7%
avec un taux moyen de	0,43%	0,43%

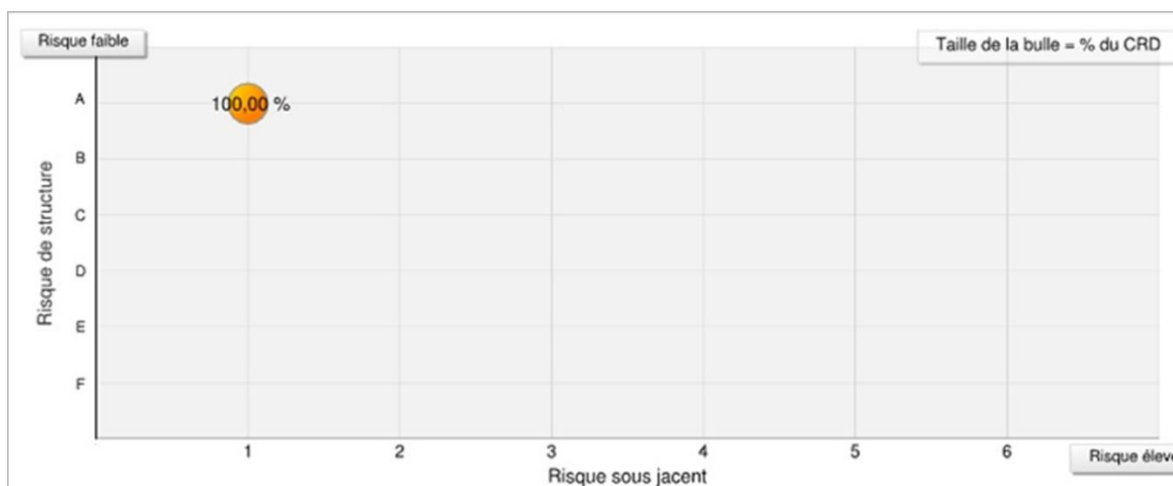
Notre encours de 181,8 M€ se répartit ainsi :



La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée pour moitié d'emprunts à taux fixes et pour l'autre moitié d'emprunts à taux variables. Cette répartition de notre dette nous permet de bénéficier d'un niveau de sécurité satisfaisant tout en réduisant la charge des intérêts : de nombreux emprunts en taux variable bénéficient de la prise en compte de l'index négatif, ce qui, compte tenu des marges très faibles existant sur ces anciens emprunts, permet à la Ville de ne payer aucun intérêt sur ces prêts.

Montpellier présente de plus une **triple singularité** quand on la compare aux Villes de sa strate :

- 1 - Montpellier est la seule ville de plus de 100 000 habitants avec un encours totalement en 1A c'est-à-dire **100 % sécurisé**.



- 2 - Le taux moyen de notre dette est de 1,89% soit 17% au-dessous de celui des communes et EPCI de plus de 100 000 habitants qui s'élève à 2,29% (source : observatoire Finance Active 2017).

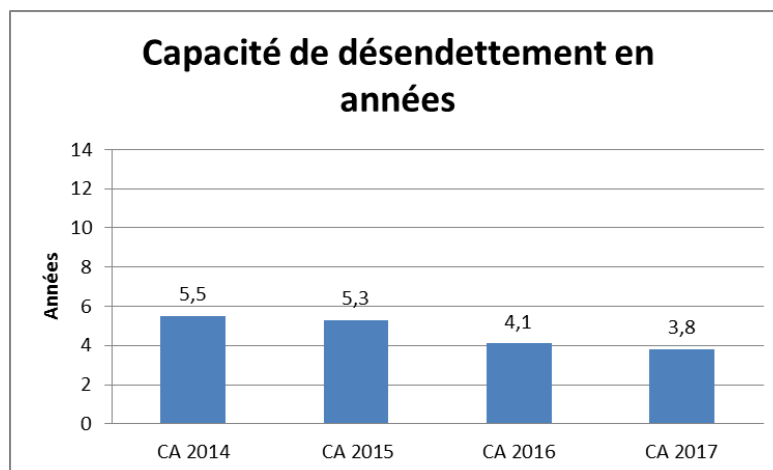
- 3 - Notre encours de dette par habitant est inférieur de 46% à la moyenne de la strate :



De fait, la capacité de désendettement de la Ville est maîtrisée.

Elle s'établit à **3,8 ans** et se calcule ainsi :

$$\text{Capacité de désendettement} = 181,8 \text{ M€ (encours de dette)} / 48 \text{ M€ (épargne brute)}$$



Rappelons que dans le cadre des contrats financiers conclus entre l'Etat et les collectivités, les structures dont l'endettement est jugé excessif par la loi (présentant un ratio de désendettement supérieur à 12 ans) sont soumis à un objectif de diminution de la dette. Cela n'est pas le cas pour Montpellier : la Ville dispose en effet d'une dette soutenable du fait d'une gestion prudente et vertueuse de son recours au marché bancaire.

1.3.5.L'Attribution de compensation

L'attribution de compensation est la participation versée par la Ville à la Métropole au titre des compétences transférées. Elle prend en compte l'ensemble des dépenses et des recettes attachées aux transferts successifs apportés à la Métropole. Son montant est évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

L'attribution de compensation recoupe deux exigences :

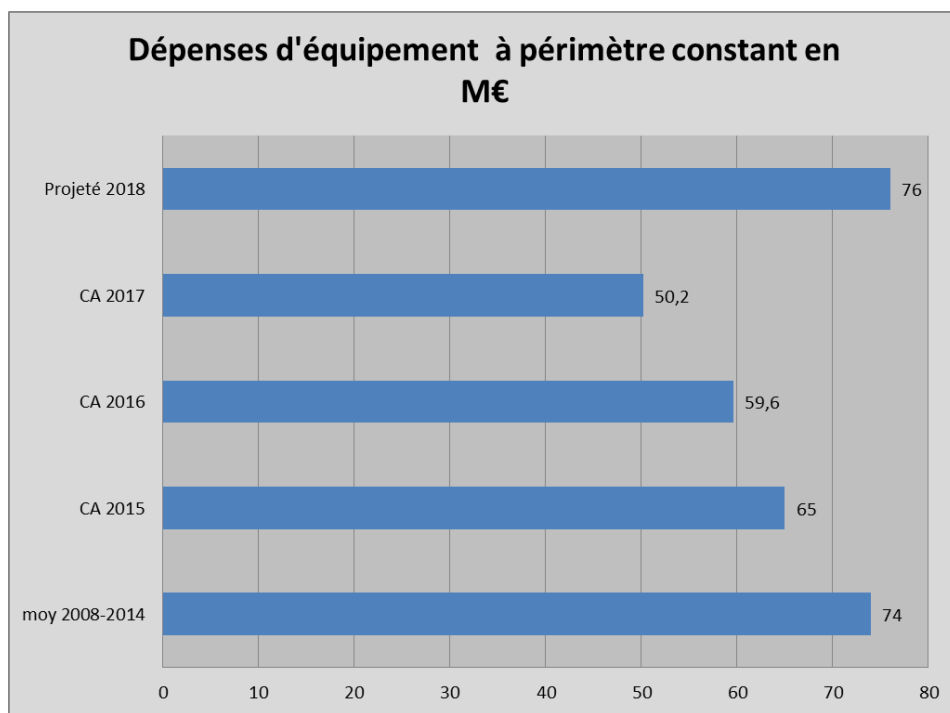
- S'assurer que les transferts de charges respectent le principe de neutralité budgétaire pour les deux structures
- Trouver une juste répartition entre l'équilibre financier de la Ville et la capacité à agir de la Métropole.



L'attribution de compensation de la Ville de Montpellier s'est élevée en 2017 à **41,1 M€**. Elle a été impactée en 2017 par le transfert de la compétence habitat et logement. Les subventions attribuées aux associations dans ce cadre sont désormais gérées par la Métropole ; ce transfert de charges de fonctionnement a ainsi été intégré dans l'attribution de compensation de la Ville en à hauteur de 0,1 M€.

1.3.6. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont représenté **50,2 M€** en 2017. Il convient de noter que 28,1 M€ sont reportés de 2017 à 2018. L'évolution des dépenses d'équipement à périmètre constant (hors Hôtel de Ville et hors voirie) est la suivante :



En 2017 nous avons lancé de **nouvelles Autorisations de Programme** pour un total de 55,1 M€, parmi lesquelles :

- Groupe scolaire Port Marianne : 11,9 M€
- Extension Garosud : 4,8 M€
- Enfouissement lignes haute tension : 6,7 M€
- Construction Halles Laissac : 7,6 M€
- Groupe scolaire 2021 ZAC Restanque : 11 M€

1.3.7. Les avances

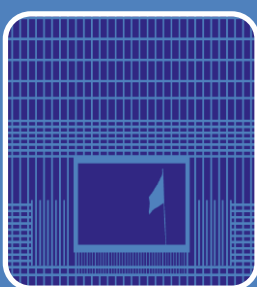
Les avances infra-annuelles sont en majorité des avances faites à la SERM et à la SA3M. Elles ont représenté **20,3 M€** en 2017. Les principales sont les suivantes :

Avances	
Grand Cœur	6,5 M€
Ovalie	4 M€
Parc Marianne	3 M€
Petit Bard	4 M€
Jardin de la Lironde	0,5 M€

2. Les réalisations de la Ville de Montpellier en 2017

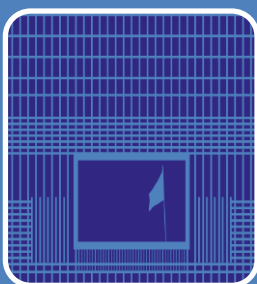
Notre démarche est basée depuis 2014 sur une co-construction des projets lancés avec les Montpelliérains.

Les actions concrètes que nous avons menées en 2017 se sont inscrites dans trois grandes priorités :



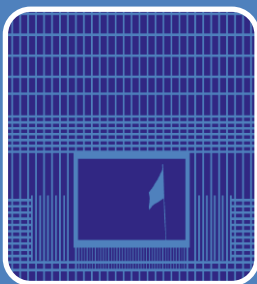
L'éducation et l'enfance, première priorité

- 117,2 M€ mobilisés en 2017
- dont 29,8 M€ pour l'enfance,
- 77,7 M€ pour la réussite éducative,
- 8,7 M€ pour la restauration scolaire,
- 1 M€ pour les centres de loisirs



Des actions volontaires pour continuer à améliorer le cadre de vie

- Une politique équilibrée de renouvellement et de développement urbain
- La valorisation de notre patrimoine naturel
- Un engagement important en faveur de la sécurité et de la propreté
- Nos actions en matière de coopération internationale et d'attractivité contribuent au rayonnement de la Ville



Des actions pour contribuer au bien vivre ensemble

- Un effort maintenu en faveur de la culture
- Une politique visant à accompagner et valoriser la dynamique sportive et l'engagement de la jeunesse
- La proximité, l'accessibilité, la solidarité et la qualité de l'accueil au coeur de nos actions

2.1. L'éducation et l'enfance : notre première priorité

Le budget consacré à l'éducation et à l'enfance est le premier budget de la Ville en 2017 : il s'élève à **117,2 M€** et a représenté 30% de l'ensemble des dépenses réelles. A travers ces moyens importants, nous visons à donner à tous les enfants montpelliérains la possibilité de s'épanouir et de réussir leur scolarité.

Notre action en la matière a été reconnue au niveau international : Montpellier a reçu de l'Unicef le **label Ville amie des enfants** le 8 juin 2017 pour son engagement en faveur de l'enfance et la jeunesse. La Ville a présenté dans ce cadre 51 actions innovantes organisées en 10 thématiques (notamment la participation citoyenne des enfants et adolescents, la non-discrimination, la santé, l'éducation, le handicap, ou encore la sécurité). La Ville de Montpellier fait désormais partie du réseau composé de 226 villes françaises visant à échanger et continuer à innover au service des droits des enfants.

A Montpellier nous souhaitons que nos enfants bénéficient d'un service public de qualité dans un environnement à la fois agréable, sécurisé et ouvert sur les activités culturelles, sportives et scientifiques.

De la petite enfance à la maternelle, de la maternelle au primaire, nous mettons un point d'honneur à donner aux jeunes montpelliérains les clés de leur épanouissement. Nous avons pour cela continué de travailler en 2017 en étroite partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et avec l'Education Nationale pour les écoles maternelles et primaires.



2.1.1.L'enfance

ENFANCE : 29,8 M€



Aujourd'hui, près de 4000 enfants sont reçus quotidiennement dans les établissements montpelliérains municipaux, associatifs ou privés ainsi que chez les assistantes maternelles. La Ville de Montpellier conduit depuis de nombreuses années une politique dynamique en faveur de la famille, et manifeste un intérêt tout particulier au développement de l'accueil des jeunes enfants.

En 2017, la Ville de Montpellier a consacré **29,8 M€** à la petite enfance afin d'assurer l'accueil optimal des plus petits et a lancé deux nouvelles autorisations de programme.

Les structures de la Ville

Le maillage du territoire est assuré par :

- 6 relais assistantes maternelles
- 23 crèches associatives
- 17 crèches collectives municipales
- 2 crèches familiales
- 13 multi-accueils municipaux
- 1 Jardin d'enfants municipal





COÛT DE LA CRÈCHE



10% PART FAMILLE

90% PART VILLE & CAF

Financement Ville : 14 M€
Financement CAF : 11,5 M€
Financement familles : 2,9 M€

La Ville de Montpellier s'efforce d'assurer un service diversifié et de qualité pour l'accueil des tous petits. Pour ce faire elle est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales ; les deux partenaires prennent ainsi en charge une part majeure des coûts de la crèche. Grâce à cet effort et à ce partenariat, les familles ont eu à leur charge 10% seulement du coût de la crèche en 2017, les 90% restants étant assurés par la CAF et la Ville. Le produit des recettes issu de la participation des familles s'est ainsi établi à **2,9 M€** en 2017.

1,4 M€ investis en 2017

Des travaux de construction et de rénovation sont menés chaque année par la Ville afin d'assurer un service de qualité. En 2017, ces travaux ont représenté **1,2 M€**, dont 0,3 M€ pour les travaux de la crèche Cléonice Pouzin. En outre, **0,1 M€** ont été consacré aux frais d'études de la crèche EAI (AP : 3,5 M€). Des crédits d'investissement ont également été dédiés aux RAM (Relais des Assistantes Maternelles) de la Ville et ce à hauteur de **0,1 M€**.



Les crédits pluriannuels

En 2017, deux nouvelles Autorisation de Programme (AP) ont été ouvertes, pour la mise en sécurité des établissements d'accueil des jeunes enfants (1 M€) et l'extension de la crèche Thérèse Sentis (0,6M€)

Deux nouvelles AP lancées en 2017 pour la sécurisation des crèches et l'extension de la crèche Thérèse Sentis

REUSSITE EDUCATIVE : 77,7 M€



La Ville accorde une importance privilégiée à la réussite éducative de ses élèves. C'est pourquoi elle y a consacré **77,7 M€** en 2017.

La Ville a une nouvelle fois garanti la gratuité des TAP. Le coût net de ce dispositif en 2017 s'est élevé à 5,6 M€.

Neuf nouvelles classes ont été ouvertes en 2017, et le nombre d'élèves scolarisés a ainsi continué d'augmenter : avec 21 960 enfants répartis dans les 123 écoles montpelliéraines, la rentrée scolaire 2017 a marqué une nouvelle évolution significative (21 340 élèves en 2016). Cette tendance est appelée à se poursuivre avec la création de 11 nouveaux établissements programmés à l'horizon 2024.

De nouveaux groupes scolaires programmés

La construction d'un nouveau groupe scolaire de 15 classes a été lancée dans le quartier Port Marianne, avec une ouverture prévue à la rentrée 2020 (**AP : 11,9 M€**). De plus, une nouvelle AP d'un montant de **11 M€** a été ouverte en 2017 pour le groupe scolaire Restanque (15 classes).

Une nouvelle AP pour la mise en sécurité des établissements scolaires

Une nouvelle AP d'un montant de **5 M€** a été ouverte en 2017 pour la sécurisation des écoles. Les mesures prévues concernent l'installation de serrures électroniques et visiophones, le renforcement et l'occultation des clôtures, des modifications des portails et portillons ou encore la pose de barreaudages sur les vitrages extérieurs.

Trois nouvelles AP lancées en 2017, dont deux nouveaux groupes scolaires prévus

Opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement : 9,2 M€ mobilisés en 2017

Les principaux crédits de paiement 2017 ont concerné la mise en sécurité des établissements scolaires pour **1,9 M€** (AP 5 M€), la construction du groupe scolaire Ovalie 2 pour **2,4 M€** (AP : 12 M€), la construction du groupe scolaire EAI pour **1,4 M€** (AP : 41 M€), les écoles Figuiert Bert Hugo pour **0,9 M€** (AP : 2,5 M€), le groupe scolaire Euromédecine pour **0,9 M€** (AP : 12 M€) et la mise en accessibilité des bâtiments scolaires pour **0,7 M€** (AP : 35 M€).



Travaux et rénovations 2017 : 7,6 M€ investis dans les quartiers

78 écoles ont bénéficié de travaux de rénovation durant l'été 2017. Voici quelques exemples de chantiers qui ont eu lieu en 2017 :

Acquisition de modules préfabriqués pour les écoles de tous les quartiers: 0,2 M€

Travaux réalisés le cadre du plan chaleur : 0,1 M€ pour des interventions dans plusieurs écoles, notamment l'école Docteur Calmette (Hôpitaux Facultés).

École élémentaire Julie Daubié (Cévennes): mise en conformité du restaurant scolaire, création de locaux pour le personnel et l'accueil des élèves, réfection du préau et reprise partielle de la cour de récréation : **0,3 M€**

École élémentaire Alain Savary (Croix d'argent) : travaux de mise aux normes du restaurant scolaire et aménagement d'un self-service pour le réfectoire élémentaire : **0,1 M€**

Écoles Jeanne-d'Arc et Chaptal (Centre) : travaux et ravalement des façades, **0,2 M€**

École Pape Carpantier (Mosson) : travaux et études pour **0,4 M€.**

Ecole Brel (Près d'Arènes) : **0,1 M€** de travaux d'isolation phonique des deux préaux.



Inauguration des travaux de rénovation de l'école Julie Daubié



École élémentaire Joseph Delteil (Cévennes) : création d'un local de 38 m² destiné à l'extension de la salle du réfectoire et travaux connexes : **0,2 M€**

École maternelle Geneviève Bon (Cévennes) : réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse, travaux d'isolation thermique et remplacement des menuiseries : **0,4 M€**

École Kergomard et Daviler (Centre) : rénovation des sanitaires, peinture des façades, rénovation et réaménagement des bureaux, salles de professeurs et buanderie : **0,3 M€**

École élémentaire Georges Simenon (Croix d'Argent) : travaux de rénovation de l'étanchéité, d'isolation thermique et de remplacement des menuiseries : **0,4 M€**

Ecole Painlevé (Port Marianne) : **0,1 M€** de travaux, consacrés notamment sur la réfection des sanitaires.

Création ou amélioration des locaux de repli pour les agents municipaux : 0,2 M€ pour les écoles Antoine Balard (Mosson), Jacques Prévert (Mosson), Julie Daubié, (Cévennes), et le groupe scolaire Hélène Boucher / Alain Savary (Croix-d'Argent).

Les travaux dans les écoles, ce fut aussi :

0,1 M€ pour l'aménagement des classes de CP situées en réseau d'éducation prioritaire (REP). La Ville de Montpellier a offert aux enseignants l'opportunité de créer à la rentrée scolaire 2017, des espaces plus confidentiels délimités par des cloisons modulables afin de travailler en petits groupes dans des espaces de travail dont la surface est modifiable à tout moment de la journée.

La création de jeux peints au sol par des artistes plasticiens dans 6 écoles : les écoles maternelles Jacques Prévert et Pablo Neruda (Mosson), Marguerite Yourcenar (Hôpitaux – Facultés), Geneviève Anthonioz de Gaulle (Centre) et les écoles élémentaires Charles Dickens (Près-d'Arènes) et Jeanne Deroin (Cévennes). pour un investissement total de **21 K€**.



RESTAURANTS SCOLAIRES : 8,7 M€



1 895 000 repas ont été servis en 2017 au sein des 84 restaurants scolaires et 46 centres de loisirs que compte la Ville. Plus de 11 000 repas sont servis chaque jour aux enfants, soit plus de 50% de la population scolaire. Au total, plus de 18 000 enfants sont inscrits dans les restaurants scolaires.

Une forte progression de la fréquentation

Entre 2014 et 2017, le nombre de repas produits par la Ville a augmenté de 14%. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves scolarisés et par la mise en œuvre de la tarification sociale : à chaque usager est appliqué un prix équitable en fonction de son revenu et de sa situation. Ainsi, le prix des repas acquitté par les usagers en 2017 était compris entre 1,75€ et 4,95€, tandis que le coût global d'un repas pour la Ville dépasse les 9€. La Ville a ainsi continué à agir en 2017 pour favoriser l'accès au plus grand nombre possible d'élèves à une restauration saine et équilibrée.





Inauguration du self-service du réfectoire élémentaire de l'école Alain Savary/ Hélène Boucher

Des dépenses d'investissement de 1,2 M€

-Acquisition de matériel pour la réhabilitation de la cuisine centrale : **0,4 M€**

-Travaux dans les restaurants scolaires : **0,4 M€** (notamment mise en conformité du restaurant de l'école élémentaire Julie Daubié, création d'un local destiné à l'extension de la salle du réfectoire de l'école élémentaire Joseph Delteil, travaux de mise aux normes du restaurant scolaire et aménagement d'un self-service pour le réfectoire élémentaire de l'école élémentaire Alain Savary).

Destiné à fluidifier le service de restauration, et dans une démarche éducative d'apprentissage de l'autonomie pour les enfants, le premier self-service de la Ville de Montpellier, situé au sein du groupe scolaire Alain Savary-Hélène Boucher, a été inauguré pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Le projet « ma cantine autrement »

Le projet « Ma cantine autrement » a débuté en 2015 et s'échelonne jusqu'en 2020. Ses objectifs sont les suivants :

- **optimiser la qualité de la distribution des repas dans les restaurants scolaires,**
- **lutter contre le gaspillage alimentaire** au sein de la restauration scolaire,
- **éveiller les enfants à l'alimentation,**
- former les personnels** en charge de la distribution des repas à l'aliment, à l'équilibre nutritionnel et à l'accompagnement du temps du repas,
- **développer l'intégration de produits issus du circuit de proximité et de l'agriculture biologique** dans les menus,
- **optimiser la gestion de la production** de la Cuisine centrale.



2.1.4. Les ALSH (Accueils de Loisirs sans Hébergement)

CENTRES DE LOISIRS

FONCTIONNEMENT COURANT : 0,9 M€

INVESTISSEMENT : 0,1 M€



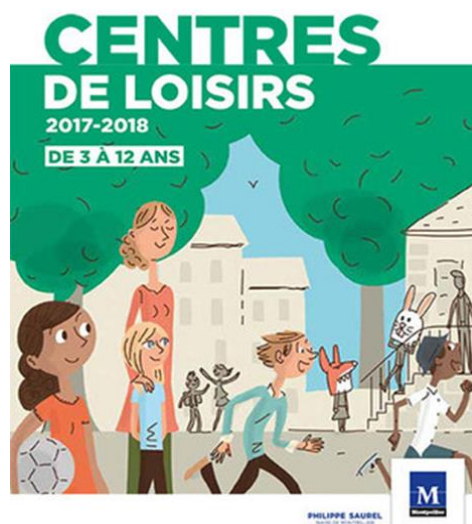
Les Centres de Loisirs participent à la politique éducative de la Ville en permettant aux enfants de 3 à 12 ans de découvrir une multitude d'activités culturelles et sportives. Ils jouent ainsi une fonction essentielle pour l'épanouissement des enfants.

21 centres de loisirs municipaux

2600 places d'accueil de loisirs sans hébergement sont disponibles sur Montpellier.

21 centres de loisirs municipaux et 25 centres de loisirs associatifs sont répartis sur tous les quartiers de la ville.

Ils sont gérés par des professionnels de l'animation qui encadrent des équipes formées spécifiquement à l'accueil et à la pédagogie des enfants.



Une inscription facile, des tarifs adaptés

Les enfants inscrits dans une structure municipale (école, cantine, TAP) sont enregistrés à Presto, ce qui facilite l'inscription et la demande d'admission qui peut se faire directement auprès de chaque direction de centre de loisirs.

Les Centres de Loisirs se veulent accessibles à tous grâce à l'application d'un tarif adapté aux ressources et à la composition des familles.

2.2. Des actions volontaires pour continuer à améliorer le cadre de vie

Montpellier est une ville caractérisée par sa grande douceur de vie. Notre politique vise à continuer à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, dans une démarche de co-construction des actions menées en matière de renouvellement et de développement urbain, de préservation de notre patrimoine naturel, de propreté et de sécurité.

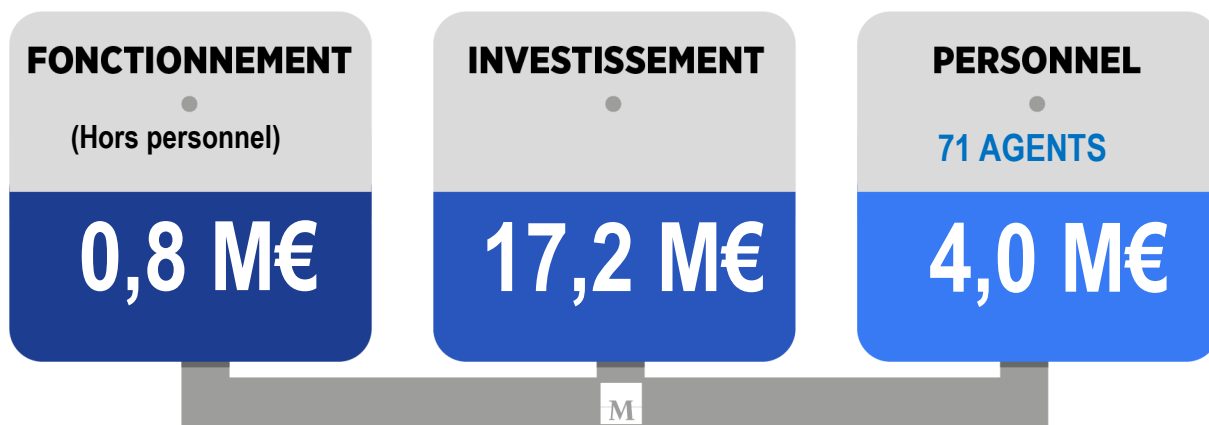
En 2017 nous avons poursuivi notre dynamique visant à conduire des aménagements de qualité de l'espace public : nous avons ainsi lancé le projet des Halles Laissac, conçues comme un lieu de vie et d'échange qui contribuera pleinement à la dynamisation du centre-ville et à l'amélioration du cadre de vie.

En plus de ce projet majeur, nous avons poursuivi les projets lancés comme l'ouverture à la circulation de l'avenue Nina Simone, la Rénovation Urbaine du quartier des Cévennes, ou encore la rénovation du Parc zoologique du Lunaret. Les crédits consacrés à l'aménagement, au développement et à l'environnement ont représenté au total 20% de nos dépenses réelles en 2017.



2.2.1. Une politique équilibrée de renouvellement et de développement urbain

RENOUVELLEMENT ET DEVELOPPEMENT URBAIN: 22 M€



Avec notre politique de renouvellement et de développement urbain, la ville évolue en douceur en développant de façon équilibrée anciens et nouveaux quartiers. Les **22 M€** mobilisés sur cette thématique en 2017 nous ont permis de poursuivre l'aménagement concerté des espaces publics de proximité et de continuer à valoriser l'attractivité de notre centre-ville : rappelons que le centre piétonnier de Montpellier est un des plus importants d'Europe. A l'occasion d'un sondage réalisé par l'institut IPSOS Public Affairs en octobre 2017, les habitants interrogés ont souligné que Montpellier dispose d'un centre-ville actif et vivant (94%), est une ville dynamique (94%), belle (94%) et agréable à vivre (93%). C'est une reconnaissance du travail accompli jusqu'ici et un encouragement à poursuivre nos efforts sur cette thématique.

Le projet Laissac

Deux nouvelles AP ont été ouvertes en 2017 : la première consacrée aux halles Laissac pour **7,6 M€**, la seconde à l'aménagement de la place pour **1,8 M€**. Les nouvelles Halles Laissac seront entièrement repensées, en lien avec la place et les quartiers environnants. Fruit d'un travail concerté, ces halles seront un lieu de vie et d'échange, qui contribueront pleinement à la dynamisation du centre-ville et à l'amélioration du cadre de vie, pour une ouverture à la fin 2018. La première pierre des Halles a été posée le 31 octobre 2017 ; les travaux réalisés par la Ville en 2017 ont représenté **0,6 M€**.



Pose de la première pierre des nouvelles Halles Laissac



Démolition de la Tour d'Alembert
(Hauts-de-Massane)

Renouvellement Urbain

En 2017 les actions de renouvellement urbain ont notamment porté sur les domaines suivants :

-Projet de Renouvellement Urbain Cévennes : **2,9 M€**
(AP : 15,4 M€)

-Interfaces Habitat SERM et SA3M : **0,5 M€**
(AP : 2,5 M€)

ANRU 2 : **0,2 M€** (AP : 0,5 M€)

En janvier 2017, la démolition de la tour d'Alembert a commencé dans le cadre de la réhabilitation du quartier des Hauts de Massane. D'ici 2019 elle sera remplacée par de nouveaux logements ; des immeubles bas et des villas individuelles.

Développement urbain et valorisation du patrimoine

-Avenue Nina Simone: **3,7 M€** (AP: 9 M€]

-Projet EAI : **1,6 M€** (AP : 41 M€). La cité créative sera dédiée aux industries culturelles et créatives avec des écoles spécialisées, entreprises, espaces de rencontre pour indépendants et micro-entreprises.

-Action foncière (acquisitions de terrains) :
0,9 M€

-Etudes ZAC nouveau parking Saint Roch :
0,3 M€ (AP : 17 M€)

-Etude ZAC du Coteau : **0,2 M€**

-Etude ZAC République : **0,2 M€**

-Devantures commerciales : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

-Subventions ravalement : **0,1 M€** (AP : 0,8 M€)

La Ville a également lancé deux nouvelles AP en 2017 : une AP de **6,7 M€** pour l'enfouissement de lignes haute tension et une AP de **4,7 M€** pour l'extension du bâtiment communal de Garosud.



EAI- Parc Montcalm

**Deux nouvelles AP en 2017 pour
l'enfouissement des lignes à haute
tension et l'extension du bâtiment
Garosud**



French Tech Montpellier

Montpellier est l'une des premières métropoles à avoir obtenu le label French Tech, ce qui révèle le dynamisme de la Métropole matière d'entreprises innovantes.

Participation de la Ville en 2017 : **0,1 M€** (AP : 0,9 M€)

Loyer 2017 versé par la Métropole : **0,2 M€**

Grand Cœur

L'opération Grand Cœur vise depuis 2003 à protéger, mettre en valeur et dynamiser le patrimoine historique, le cadre bâti et l'espace public du quartier centre. Le centre-ville n'est vivant que s'il est disponible, attractif et confortable pour ses habitants mais aussi tous les habitants de l'agglomération, dont il constitue un espace public majeur.

1,9 M€ ont été consacrés en 2017 aux concessions publiques d'aménagement SERM et SA3M (AP totale : 9,3 M€)



Le renouveau du Polygone

La rénovation du Polygone prévue pour l'automne 2019 est un élément majeur du projet de requalification du centre-ville. Avec 11 millions de clients et visiteurs par an, 110 enseignes réparties sur trois niveaux et 45 000 m² de surfaces de vente, le centre commercial du Polygone est une partie névralgique du commerce de la Ville. Le renouveau va permettre au quartier de gagner en attractivité et en convivialité. La Ville a consacré à ce projet **0,2 M€** en 2017.

Accessibilité

Depuis la loi du 11 février 2005, la Ville s'est engagée dans une démarche sans précédent visant à rendre accessible les établissements et sites publics aux personnes à mobilité réduite. La mobilisation totale de crédits est de **35 M€ pour 305 établissements publics**. En 2017, le montant consacré à l'accessibilité (études et travaux) est de **0,6 M€**. Les travaux ont notamment porté sur la salle Pétrarque (Hotel de Varennes) et l'école Louis Figuiet/ Victor Hugo.



Montpellier au quotidien

Montpellier au Quotidien est au service des Montpelliérains pour des interventions rapides sur des problèmes de la vie quotidienne. Montpellier au quotidien permet de répondre de façon directe aux demandes des citoyens relatives à l'espace public, par le biais du numéro vert (appel gratuit depuis un appareil fixe) et des courriers traités. Une carte interactive des travaux est désormais consultable sur le site Internet de la Ville.

Les interventions réalisées ont représenté **0,8 M€** en 2017, dont **0,7 M€** de subventions pour des opérations relevant de la compétence de la Métropole.

ESPACES VERTS ET ZOO : 18,3 M€



La Ville de Montpellier compte près de 1000 hectares d'espaces verts publics, parcs, jardins, squares et jardins familiaux, ainsi que 50 arbres remarquables de par leur grand âge, leur taille ou la rareté de leur essence. En 2017, nous avons continué à développer et à préserver notre patrimoine naturel extraordinaire pour les habitants d'aujourd'hui et les générations futures. La Ville a ainsi lancé la démarche 0% phyto dans les espaces verts et naturels : les serres municipales sont traitées à 95% en lutte biologique et plus aucun désherbant chimique ni aucun pesticide non agréé n'est employé.

2,6 M€ investis en 2017 :

-1,2 M€ de travaux et d'acquisitions sur les parcs et jardins municipaux.

-0,9 M€ pour les travaux et acquisitions du Zoo dont 0,3 M€ de matériel de transport.

-0,3 M€ de travaux réalisés pour le compte de la Métropole sur les espaces verts attenants à la voirie.



De nouveaux parcs labellisés écojardin

La Ville s'est engagée très tôt dans une démarche de labellisation et conduit une gestion écologique de ses espaces verts autour de quatre grands axes : économiser l'eau, soutenir la biodiversité, réduire les pollutions et protéger les sols, sensibiliser les habitants. En 2017, quatre parcs ont été labellisés Ecojardin : le square de la Tour des Pins, le parc de la Grande Lironde, le parc de la Rauze et le parc Magnol (renouvellement du label pour les deux derniers).



La Ville compte au total 12 parcs labellisés éco-jardin

Un projet ambitieux pour le Parc Zoologique de Lunaret

Le Parc zoologique de Lunaret s'étend sur près de 60 hectares, avec 1100 animaux représentant plus de 130 espèces ; il reçoit plus de 650 000 visiteurs chaque année. **Le projet vise à rénover et sécuriser le site pour en faire un sanctuaire de la biodiversité méditerranéenne, qui restera gratuit pour les visiteurs.** La Ville a consacré **0,5 M€** pour l'opération de rénovation du Zoo de Lunaret en 2017 (AP : 30 M€).



Une nouvelle AP pour les travaux de la serre amazonienne

La Serre Amazonienne de la Ville de Montpellier est un lieu unique en France. Recréant toutes les caractéristiques et spécificités de la forêt amazonienne, elle permet aux visiteurs de découvrir plus de 500 animaux et 3 500 végétaux. La Ville a ouvert en 2017 une nouvelle AP d'un montant de **3,2 M€** consacré aux travaux de la serre amazonienne. Nous entretenons avec soin ce site remarquable qui contribue à sensibiliser le public aux merveilles de la forêt amazonienne et à la nécessité de sa préservation.



30 M€ investis, une gratuité maintenue

L'éco pâturage continue

Montpellier est une ville pionnière en matière de gestion écologique de ses espaces naturels : la Ville a lancé en 2016 une opération d'éco-pâturage qui a été reconduite en 2017. D'avril à juillet 2017, des moutons, ânes et chèvres se sont installés au parc Malbosc et au Mas Nouguier pendant 3 mois. L'éco-pâturage est une solution alternative à l'entretien mécanique des espaces verts ; en broutant, les animaux réduisent les déchets liés à la tonte et contribuent à une fertilisation naturelle des sols.



Une nouvelle AP en 2017 pour la serre amazonienne

SECURITE : 15,6 M€



Depuis le début du mandat, la Ville a renforcé considérablement les moyens de la sécurité afin de répondre aux exigences de ce besoin fondamental de nos concitoyens. En 2017, la Ville compte près de 300 dispositifs de vidéo-protection, un poste de commandement mobile, et des effectifs qui la classent comme la 6^e police municipale de France. Nos actions réalisées durant cette année s'inscrivent dans une démarche continue d'amélioration de ses actions en faveur de la sécurité. Rappelons que Montpellier s'est portée candidate auprès du Ministère de l'Intérieur pour expérimenter le futur dispositif de police de sécurité du quotidien (PSQ).

+ 41% de policiers municipaux depuis le début du mandat

Montpellier compte en 2017 **183 policiers municipaux**, soit une évolution de 41% par rapport à 2013 (129 agents). Les Montpelliérains bénéficient ainsi de la 6^e police municipale de France. La présence des policiers municipaux est essentielle pour répondre aux besoins de sécurité et de proximité d'une ville en pleine croissance.



Les rencontres de la sécurité organisées le 14 octobre 2017 ont permis aux Montpelliérains d'échanger avec les acteurs quotidiens de la sécurité



Une police municipale au plus près des citoyens

La Ville souhaite renforcer les actions de la police municipale en confortant son rôle de proximité et d'écoute. Ainsi, le poste de commandement mobile de la police municipale s'est déplacé dans les différents secteurs de la Ville tout au long de l'année 2017 afin de recueillir les demandes et besoins des habitants. Il permet également d'élargir les interventions de la police municipale durant la nuit : 3 heures du matin en période hivernale et 4 heures du matin en période estivale. Il accompagne aussi les grands évènements accueillis dans la cité : FISE, Fête de la Musique, Estivales, Tour de France, 14 juillet, Antigone des Associations, Ville en Lumière....

Vidéoprotection

Nous avons lancé un plan pluriannuel de développement de la vidéo-protection depuis 2014. L'objectif est de renforcer la sécurité des personnes dans les espaces publics et d'améliorer la fluidité de la circulation par la vidéo-verbalisation. Le système de vidéoprotection peut également fournir des informations à la police et à la gendarmerie. La Ville a consacré **0,4 M€** (sur un total d'AP de 1,9 M€) à l'extension de la vidéoprotection en 2017, dont **0,1 M€** de frais d'études et de logiciels. A ce jour, la Ville dispose de 294 caméras de voie publique.



Approfondissement de la coopération entre la police municipale et la police nationale

Une convention de coordination entre les forces de sécurité nationales et la police municipale de Montpellier a été signée le 7 février 2017 à l'occasion de l'assemblée plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville. Cette convention portant sur la période 2017-2019 a pour objectif d'approfondir la coopération et la coordination entre ces deux forces de sécurité et de perfectionner encore les interventions ainsi que la qualité du service rendu à la population.

2.2.4. La propreté

PROPRETÉ : 2,8 M€



Depuis 2015 les dépenses de nettoyage de la voie publique relèvent de la compétence de la Métropole. La Ville de Montpellier continue toutefois à agir en matière de propreté, à travers ses interventions relatives à l'installation de toilettes publiques ou de la lutte anti-tag qui viennent compléter les actions de la Métropole.

Montpellier a reçu en mars 2017 la **2e étoile du label des villes « Eco-propres »** décernée par l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU). La première étoile a été remise en 2016 aux villes qui ont mis en œuvre les IOP (Indices de l'Observatoire de la Propreté) en 2015 et en 2016. La deuxième étoile récompense les collectivités ayant déjà obtenu la première étoile et qui continuent de mettre en œuvre des plans d'action concrets suivant l'évaluation de l'année précédente.



L'installation de nouvelles toilettes publiques

L'implantation de nouvelles toilettes publiques a commencé en 2014 et s'étalera jusqu'en 2020 sur l'ensemble de Montpellier. L'objectif est de cibler les zones à forte concentration de population ou de passage et d'installer 20 nouvelles toilettes publiques d'ici 2020. Toutes les toilettes sont gratuites et accessibles aux personnes à mobilité réduite. En 2017, 11 nouveaux sites ont été équipés sur des lieux choisis en concertation avec les riverains. Les dépenses relatives à l'installation et au fonctionnement des toilettes publiques ont représenté **0,1 M€** en investissement et **0,3 M€** en fonctionnement en 2017.

La lutte anti-tags

Montpellier a été une des premières villes de France à mettre en place des interventions de lutte contre la pollution visuelle 7 jours sur 7. Chaque matin, les agents de la société prestataire de la Ville procèdent au retrait des affiches et graffitis sauvages, en conservant les œuvres de *street art* présentant un intérêt artistique.

La Ville a consacré un budget de **1,1 M€** à la lutte anti-tag en 2017, ce qui lui a permis de retirer 84 200 affichages sauvages et près de 48 100 tags, soit 91 000 m² nettoyés.



Opération Spéciale Propreté

Quartier Cévennes

ETAPES

ETAPES 1
Marche exploratoire
Jeudi 30 mars à 10h
Rendez-vous devant la Maison de quartier Jean-Pierre Chabrol pour nous faire part de vos observations et préparer l'Opération Propreté avec nous.

ETAPES 2
Opération Propreté
Jeudi 20 avril à 8h
Nettoyage de l'espace public, réparation de la voirie, suppression des tags et affiches, remise en état du mobilier urbain, entretien des espaces verts.

#Ville belle

ALLO DÉCHETS & PROPRETÉ
N° gratuit | 0 800 88 11 77
Appel gratuit depuis un poste fixe
montpellier3m.fr/villebelle

MONTPELLIER AU QUOTIDIEN
N° gratuit | 0 800 34 07 07
Appel gratuit depuis un poste fixe
quotidien.montpellier.fr

Propreté, hygiène et salubrité

La Métropole et la Ville travaillent en complémentarité sur l'espace public. Elles ont ainsi lancé des Opérations Propreté réalisées avec la contribution des habitants au nettoyage de leur quartier. Cette action novatrice nous permet d'agir avec les habitants, ces derniers devenant des ambassadeurs pour améliorer leur cadre de vie. Ils portent ainsi avec nous les valeurs et la pédagogie d'une Ville toujours plus belle.

Par ailleurs, la Ville mène un effort important en matière d'hygiène et de salubrité. Cette action a représenté **0,4 M€** en 2017 (hors dépenses de personnel) qui se décline en plusieurs axes :

- participation à l'entente interdépartementale contre la démoustication (EID) ;
- hygiène du milieu urbain ;
- lutte contre le bruit ;
- inspections au titre de la sécurité sanitaire des aliments ; lutte anti-vectorielle et salubrité : désinfection, dératisation, désinsectisation.

2.2.5.L'attractivité et le rayonnement

L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE NOTRE VILLE

6,8 M€ mobilisés

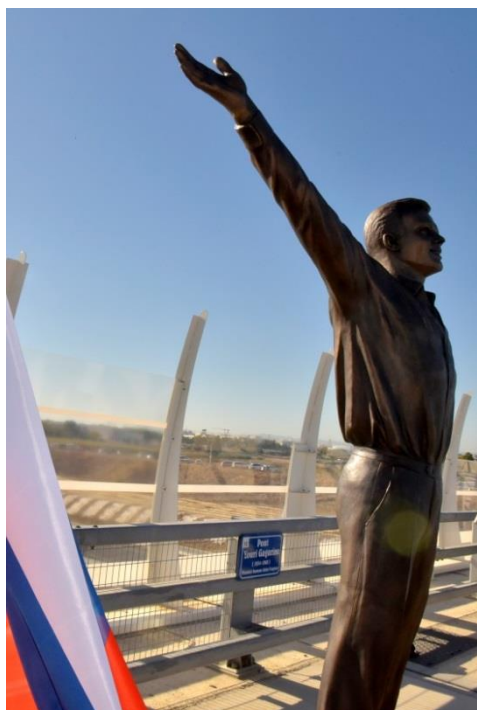


L'attractivité de notre Ville est un facteur de développement économique mais aussi d'échanges culturels et de coopérations. Le compte administratif 2017 révèle une nouvelle fois le dynamisme des actions que nous avons menées pour faire de notre Ville une ville qui rayonne en France et à l'international.

La coopération internationale

Montpellier a consacré **0,8 M€** à l'action internationale en 2018, dont 0,2 M€ de subventions et 0,5 M€ de dépenses de personnel.

Au fil des années, Montpellier a tissé des liens avec des villes du monde entier dans une logique de coopération, d'échange et d'enrichissement mutuel. Ainsi, le jumelage entre la Ville de Palerme et la Ville et la Métropole de Montpellier a été officialisé le 5 juillet 2017. De plus, nous avons signé un accord de coopération avec la Ville d'Obninsk en Russie et l'Agence régionale de développement de la région de Kalouga en octobre 2017. Obninsk et Palerme sont ainsi venus rejoindre en 2017 nos autres partenaires : Rio de Janeiro, Louisville, Sherbrooke, Barcelone, Fès, Tiencen, Heidelberg, l'île de Kos, Bethléem, Tibériade, et Chegdu. Montpellier compte aujourd'hui 13 villes jumelles aussi éclectiques que dispersées et partage ses savoir-faire avec tous, sur tous les continents.



Cœur de Ville en Lumières : 0,5 M€

Totalement gratuite et en accès libre, la Cinquième édition de Cœur de Ville en Lumière a accueilli plus de 220 000 visiteurs entre le 30 novembre au 2 décembre 2017. Onze façades emblématiques de la Ville sont devenues lumineuses et féeriques au centre historique de Montpellier. L'édition 2017 a été agrémentée de deux nouveaux lieux : le château d'eau du Peyrou et Agora/Cité internationale de la danse. La Ville a consacré **0,5 M€** pour Cœur de Ville en Lumière en 2017, dont la plus grande partie est financée par nos partenaires (parrainage et mécénat pour un total de **0,3 M€**).



Les Hivernales : 0,5 M€

Les Hivernales 2017 ont eu lieu du 30 novembre au 30 décembre sur l'esplanade Charles de Gaulle, et ont permis aux Montpelliérains de découvrir un marché de Noël rassemblant une centaine de commerçants et artisans locaux. La Ville a consacré **0,5 M€** aux hivernales 2017.

Les illuminations de Noël : 0,5 M€

A l'occasion des fêtes de Noël, Montpellier se drapait de ses plus beaux atours et accentue son côté féérique. Une harmonie de couleurs allant du blanc pur au blanc chaud a scintillé sur les sites illuminés du centre-ville et des quartiers, dès 5h30 jusqu'au lever du jour, puis une heure avant le coucher du soleil, jusqu'à 1h du matin. La mappemonde qui est installée à cette occasion sur la Comédie constitue depuis 2014 un emblème de notre Ville





Les Estivales : 0,2 M€

Tous les vendredis soirs de l'été, du 7 juillet au 25 août 2017, les Estivales de Montpellier nous ont permis de nous retrouver pour passer un moment de convivialité. Les Estivales de Montpellier, c'est un grand marché nocturne en plein air avec de nombreux exposants, des artisans, des bouquinistes et des coins pour goûter les produits de la région et se restaurer.

La bonne ambiance fut de mise, avec des animations musicales et des points de restauration conviviaux.

La Ville a consacré un budget de **0,2 M€** aux estivales 2017.

Et aussi...

En 2017, les Dimanche du Peyrou ainsi que le Grand Bazar ont été reconduits du fait de leur succès.



2.3. Des actions pour contribuer au bien vivre ensemble

Montpellier, c'est avant tout une ville bienveillante qui prend soin de chacun via une politique qui contribue au bien vivre ensemble. Notre objectif est de permettre à chaque Montpellierain d'accéder au dynamisme et aux richesses de notre ville, quel que soit son âge, son origine et son milieu social.

Les actions que nous avons menées en 2017 répondent à cet objectif et visent à faire en sorte que toutes les générations puissent trouver à Montpellier les moyens de s'épanouir via un accès facilité aux services publics. C'est pourquoi notre budget 2017 a conforté et renforcé les actions menées dans les domaines de la culture, du sport et de la jeunesse, de la solidarité, et des actions de proximité.

2017 a vu notre politique reconnue par nos concitoyens : une majorité de la population considère la ville agréable à vivre (93%), bien dotée en équipements culturels (93%) et d'équipements sportifs et de loisirs (91%), et sont satisfaits de vivre à Montpellier (91%), ce qui est supérieur aux autres grandes villes françaises².



² Source : sondage commandé par la Ville à l'institut IPSOS Public Affairs en 2017. 1001 personnes représentatives de l'ensemble de la population ont été interrogées entre le 16 et le 21 octobre 2017.

2.3.1. La culture

CULTURE : 12,3 M€



La culture est un pilier important de notre politique. Notre Ville dispose d'un riche patrimoine en la matière, composé d'équipements de proximité et d'équipements emblématiques qui rayonnent en France et à l'international. Nous cherchons à valoriser cette richesse, tout en permettant au plus grand nombre d'avoir accès à la culture en organisant tout au long de l'année de nombreuses manifestations et événements culturels. Cette volonté a été reconnue au niveau mondial : **Montpellier a été nominée parmi les meilleures villes culturelles émergentes de l'année 2017** lors des Leading Culture Destinations Awards 2017, aux côtés d'Athènes et de Tong Li (Chine).

La fête de la musique : 0,1 M€

Le 21 juin, la musique s'est installée dans la Ville avec pour la 3^e fois consécutive une grande scène installée sur la place de la Comédie. Nouveauté cette année, en partenariat avec TaM, une rame de tramway dédiée à 6 groupes musicaux a été mise en place le temps de la soirée, le TraMusic.



La ZAT 2017 : 0,5 M€

La 11^e édition de la Zone Artistique Temporaire (ZAT) a eu lieu les 22 et 23 avril 2017 au Parc Montcalm. 40 000 Montpelliérains ont pu découvrir sur ce site préservé de 26 hectares plus de 22 spectacles associant habitants et public à des créations utilisant l'espace comme lieu d'expression.

Toutes les disciplines artistiques se sont mêlées lors de ces spectacles gratuits et accessibles à tous.

Des travaux sur notre patrimoine culturel

Avec 130 000 visiteurs par an, le Carré Sainte-Anne est l'espace d'exposition le plus visité de la Ville. L'église Sainte-Anne accueille depuis 1993 les travaux exposés. La Ville a consacré en 2017 **0,9 M€** pour la campagne de sécurisation et de rénovation de l'église. Les travaux prévus jusqu'en 2018 concernent les 16 pinacles, qui verront leur structure d'acier remplacée par une nouvelle structure en inox.



Une nouvelle AP en 2017 pour les hôtels de Varenne et de Baschy

Des travaux sur notre patrimoine culturel

La Ville a ouvert une nouvelle AP d'**1 M€** portant sur la mise en sécurité des hôtels de Varenne et de Baschy du Cayla. Nous avons également poursuivi en 2017 les travaux sur la **Salle Louis Feuillade**. Le projet est consacré à l'image et aux cultures urbaines, avec une salle de spectacle de 150 places et un cinéma. La Ville y a consacré **0,5 M€** (AP : 1,2 M€).

Enfin, **0,5 M€** ont été investis sur l'ensemble du **patrimoine** immobilier et mobilier à vocation culturelle

Les équipements culturels (fonctionnement)

La Ville assure la gestion de nombreux équipements culturels. Les crédits de fonctionnement courant dédiés ont été :

- Pour le centre d'art contemporain la **Panacée : 0,8 M€**
- Pour le **Théâtre Jean Vilar : 0,4 M€**
- Pour les **Archives municipales: 0,2 M€**
- Pour le **Cinéma Nestor Burma : 0,1 M€**

Le MoCo (Montpellier contemporain), qui rassemblera en 2019 le centre d'art, la Panacée et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts symbolise l'ambition internationale de la Ville.



Exposition à la Panacée

2.3.2. Les sports et la jeunesse

SPORTS ET JEUNESSE : 12,1 M€



L'excellence de nos équipes dans les dernières compétitions, ainsi que le nombre et la qualité de nos équipements sportifs nous ont amené à la première marche du podium des villes sportives de France. Nos 270 équipements municipaux et 700 clubs et associations contribuent à l'attractivité de la Ville et favorisent l'accès au sport pour tous.

Plateaux sportifs	49	Salles de boxe	4
Tennis (dont 2 couverts)	46	Terrains de rugby	3
Boulodromes	32	Pistes d'athlétisme	3
Terrains de foot	25	Jeux de boules lyonnais	3
Salles de sports	23	Skate Park	2
Gymnases	21	Tirs aux armes	2
Multisports	15	Football américain	1
Beach Volley (dont 2 couverts)	8	Quillodrome	1
Parcours course d'orientation	6	Tambourin	1
Plaines de jeux et mini foot	6	Palais des Sports	1
Parcours sportifs	5	Base Ball	1
Murs d'escalade (dont une salle de pan)	5	Divers	8
Bases nautiques et de pleine nature	4		

L'histoire de Montpellier est également liée à celle de son Université, et donc à celle de sa jeunesse. Un tiers de la population a moins de trente ans. Nos efforts ont permis de faire de Montpellier une des villes les plus attractives et les plus accueillantes pour les étudiants : un classement 2017 de l'attractivité des villes universitaires classe la ville à la 3^e place, grâce à son rayonnement international et son dynamisme³.

³ Classement réalisé par le magazine l'Etudiant



Inauguration de l'auvent du
boulodrome Rimbaud

Un nouvel équipement sportif en 2017

Un nouvel équipement sportif a vu le jour en 2017 : un ring de boxe de compétition au gymnase Albert Batteux a été inauguré en décembre 2017, pour un coût de **19 K€**.



Match de boxe organisé lors de l'inauguration du
ring du gymnase Batteux

**Une nouvelle AP en 2017 pour
l'automatisation des accès des
installations sportives
couvertes**

**Les investissements sportifs réalisés en 2017 :
2,3 M€**

Des travaux sur les gymnases, salles de sport et autres équipements

Les travaux et études sur les gymnases et salles de sport ont représenté **0,5 M€** en 2017. Ils ont notamment porté sur la réfection complète de la toiture du gymnase Ramel, la pose de sols souples dans la salle de sports Amélie Blanchard, ou encore la démolition de l'ancienne salle de boxe Jean Farré.

Signalons également les travaux portant sur l'auvent et la terrasse du boulodrome Rimbaud pour **0,1 M€**.

Une nouvelle AP ouverte en 2017

La Ville a ouvert une nouvelle AP d'un montant de **0,5 M€** : cette nouvelle AP est consacrée à l'automatisation des accès des installations couvertes dans le cadre de l'optimisation et de l'entretien des installations et de l'extension des horaires d'ouverture au public.



Des manifestations d'envergure

2017 a aussi vu nombreuses manifestations soutenues ou initiées par la Ville.

La 20e édition du FISE s'est tenue du 24 au 28 mai 2017. Plus grande compétition de sport free-style d'Europe, le FISE a rassemblé 600 000 spectateurs, 1800 athlètes professionnels et amateurs de 40 nationalités différentes. La 20e édition a accueilli pour la 1ère fois la Coupe du monde de roller free style slopestyle 2017 et la Coupe du monde de BMX Flat 2017.

La fête des sports 2017 s'est déroulée au Parc Montcalm le 25 juin. Plus de 60 clubs et associations étaient à découvrir durant cet événement.



Des travaux dans les stades et sur les terrains

Les travaux et acquisitions sur les stades et les terrains environnants ont représenté **1,3 M€** en 2017. Ils ont notamment porté sur la réalisation d'un bassin de rétention à Grammont et des travaux de pose de clôtures et de pare-ballons sur des terrains à la suite d'intempéries.

L'achèvement des travaux de construction de vestiaires, de rangements et de locaux pour le personnel sur les terrains de football de Grammont : **0,2 M€** (AP : 1,1 M€). Deux terrains de sport de proximité situés dans le quartier de la Mosson ont également été mis en synthétique à l'initiative de la Ville.



Des événements marquants pour les amateurs de course à pied

2017 a été l'occasion pour les amateurs de course à pied de tout âge de s'en donner à cœur joie, avec :

- Le Marathon qui a eu lieu le 19 mars 2017
- La 3^e édition de l'Urban Trail le samedi 6 mai dans le centre historique de la ville et au départ de la Place Royale du Pérou.
- Les 10 kilomètres de Montpellier (15 octobre 2017) et les 20 kilomètres de Montpellier (26 novembre).



L'espace jeunesse

Le service Jeunesse accueille, dirige et informe les jeunes de 12 à 29 ans, qu'ils soient étudiants, actifs ou demandeurs d'emploi. C'est un lieu convivial avec en accès libre un espace informatique qui comprend ordinateurs, wifi, imprimante et photocopieur. Mais également un point presse, un espace musique, vidéo et un mur d'exposition à la disposition des jeunes artistes.

Le Conseil Montpellierain des Jeunes

78 jeunes Montpellierains, âges de 16 à 29 ans, composent le nouveau Conseil montpellierain de la jeunesse (CMJ). Lieu de débat privilégié, le CMJ permet aux jeunes de participer pleinement à la vie de la cité en réalisant des projets collectifs, relatifs à la jeunesse, l'actualité sociale, les études, l'emploi, le logement, la santé, la culture, le sport, ou encore participer à des réunions nationales et internationales.



Membres du Conseil Montpellierain des Jeunes



Favoriser l'autonomie des jeunes

La Ville propose de nombreux dispositifs d'aides financières à destination des jeunes :

- une aide au permis de conduire B (200€),
- une carte été jeunes qui propose pour 25€ plus de 30 activités de juin à septembre (festivals, cinéma, sports...),
- des bourses d'études pour étudier à l'étranger dans les villes jumelles de Chengdu (Chine), Heidelberg (Allemagne) et Louisville (Etats-Unis),
- les dispositifs Bourse Initiatives Jeunes (BIJ) et Bourses Animations Jeunes (BAJ) qui offrent un soutien financier aux projets réalisés par des jeunes ou en direction des jeunes.

MAISONS POUR TOUS : 8,8 M€



Espaces d'accueil et d'information mais aussi de loisir et de culture, les 22 Maisons pour tous de Montpellier sont un lieu privilégié de proximité pour les habitants de tous les quartiers. Elles permettent de se renseigner sur les démarches administratives, de trouver le bon interlocuteur, de se rencontrer, de découvrir, de se cultiver, de s'initier à de nombreuses pratiques artistiques, sportives, ludiques. Elles jouent ainsi une mission essentielle de service public de proximité et contribuent à créer du lien social entre les habitants.

Nous avons tenu en 2017 à faire plus que jamais de ces espaces les maisons des Montpelliérains. Des maisons faites pour et avec les Montpelliérains, les associations, les comités, écoles, maisons de retraite. Des espaces où les énergies créatives se retrouvent sept jours sur sept, à des horaires accessibles à tous. En 2017, 500 activités différentes, réparties sur 1200 créneaux horaires ont été organisées dans les maisons pour tous. Elles ont accueilli au total plus de 170 000 participants, dont 15 000 inscrits aux activités régulières.



Festival accordéon pluriel organisé à la maison pour tous Marie Curie

Animations et rencontres

L'agenda d'activités proposé par les Maisons pour tous et leurs partenaires associatifs est extrêmement varié. Les Montpelliérains de toutes générations ont pu participer ou découvrir tout au long de l'année 2017 des pratiques socioculturelles sous forme d'ateliers hebdomadaires, de stages vacances ou d'événements ponctuels, avec une exigence de qualité et d'ouverture pour tous. De nombreuses activités gratuites ou à des tarifs accessibles ont été proposées en 2017.

Des espaces solidaires

Moteurs du lien social sur les quartiers, les Maisons pour tous favorisent l'échange et les rencontres autour d'activités innovantes. Projections cinéma, atelier conte ou lecture, découverte de l'anglais pour les tout-petits et leurs parents...

Avec nos actions dans les Maisons pour tous, nous avons cherché à offrir des clés, entretenir, susciter le « mieux vivre ensemble » tout au long de l'année.



Brodeuses de l'association
Papot' Croix à la maison pour tous
Melina Mercuri

De nouvelles activités en 2017

De nouvelles activités ont été mises en place dans les maisons pour tous en 2017, notamment :

-Courts Traj-Mé, un atelier mis en place dans les maisons pour tous Fanfonne-Guillierme, Boris Vian et Joseph Ricôme, qui propose aux adolescents et aux adultes de découvrir et de s'essayer aux phases de fabrication d'un film.

-Des cours d'Aikido, cet art martial japonais basé sur le respect de l'autre, la maîtrise de ses émotions et de son corps, proposé à la maison pour tous André Chamson.

-L'atelier Playtime, une activité bilingue destiné aux enfants de 6 à 10 ans pour découvrir de façon ludique la culture et les traditions anglaises, à la maison pour tous Fanfonne Guillierme.



2.3.4. La solidarité

LA SOLIDARITÉ

13,8 M€ DEDIÉS AUX ACTIONS SOLIDAIRES EN 2017



La Ville de Montpellier œuvre au quotidien pour répondre aux besoins des Montpelliérains les plus fragiles au côté du CCAS et de la Métropole. La politique sociale de la Ville vise à porter attention à ceux qui sont âgés, en situation de handicap ou en difficulté, à leur apporter un vrai soutien, et à œuvrer au bien vivre ensemble. Ce principe a guidé notre action tout au long de l'année 2017.



La 27^e édition des Olympiades de l'Age d'Or le 13 juin 2017 a rassemblé plus de 1500 retraités montpelliérains

12 M€ de subvention pour le CCAS

La subvention versée au CCAS en 2017 s'est élevée à **12 M€**. Le CCAS propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de grande difficulté sociale. La mission du CCAS est en outre de mettre en place des actions et des lieux de vie pour les seniors : 7 EHPAD sont ainsi gérés par notre CCAS qui anime également le réseau des 17 clubs de l'âge d'Or. 8000 adhérents participent chaque année aux activités proposées par les 17 clubs de l'âge d'or, dont plus d'une centaine sont en accès libre et gratuite.

La Cohésion Sociale : 1,7 M€

En 2017 nous avons consacré **1,7 M€** en faveur de la cohésion sociale dans toutes ses dimensions : la Ville intervient via des actions de prévention, de lutte contre les discriminations, de soutien aux droits des citoyens, ou encore d'insertion des personnes handicapées. La Ville met également à disposition les locaux de la Maison des associations Simone de Beauvoir à des structures sociales et solidaires.





La résidence Montpelliéret obtient le label « Bleuets de France »

Le CCAS de la Ville de Montpellier et l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ont officialisé le 19 septembre 2017, l'obtention du label « Bleuets de France » par la résidence Montpelliéret. Cette labellisation reconnaît l'adhésion aux principes de la charte « Bleuets de France » : devoir de solidarité envers ceux qui ont combattu, devoir de mémoire dû aux anciens combattants et victimes de guerre et volonté de renforcer les liens entre générations pour que les plus jeunes se sentent héritiers de leur histoire. Une trentaine d'anciens combattants ont pu ainsi intégrer les différents EHPAD de Montpellier.



Des actions de sensibilisation thématiques

La Ville organise régulièrement des événements de sensibilisation sur certaines thématiques.

La manifestation « Handi'Com » du 7 au 10 novembre a permis à plus de 600 élèves de CM1-CM2 d'appréhender et de comprendre le handicap, en participant à différents ateliers de mises en situation.

L'édition 2017 de la Journée de Solidarité a eu lieu le 7 octobre 2017. Cette journée permet de sensibiliser les Montpelliérains aux difficultés rencontrées sur certains besoins fondamentaux : se nourrir, se vêtir, trouver un toit, prendre soin de soi, quitter la rue. La Journée de Solidarité permet également de découvrir les aides proposées et invite à l'engagement solidaire, notamment sous la forme d'ateliers thématiques.



Le Noël de l'espoir

Cette année encore, plusieurs centaines de personnes seules et dans le besoin ont partagé un repas de fête et trouvé une écoute bienveillante lors du Noël de l'espoir qui a lieu le 16 décembre 2017 à la salle Pagézy. L'événement est animé par des bénévoles et permet d'apporter quelques heures de chaleur humaine à des Montpelliérains en difficulté, en leur permettant de vivre un Noël festif.

RELATIONS AU PUBLIC : 8 M€



La Ville de Montpellier accompagne chaque étape de la vie des montpelliérains avec la tenue de l'état civil, des élections, du recensement, la délivrance des cartes d'identité et passeports, la vaccination, les mariages, la gestion des cimetières et des pompes funèbres. Avec la loi de modernisation de la justice du 19 novembre 2016, la Ville a hérité de nouvelles missions en 2017 : la gestion des PACS et le changement de prénom.

En 2016, le baromètre AFNOR a attribué à la Ville le 1er prix du trophée « Accueil & Relations usagers » des villes de plus de 100 000 habitants. Cette récompense est accordée aux collectivités exemplaires en matière de qualité des services d'accueil au public. La Ville a poursuivi en 2017 la démarche de certification qualiville par laquelle nous nous imposons un processus d'amélioration continue des services.

Les résultats de l'enquête de satisfaction qualiville réalisée de janvier à mars 2017 auprès de 1149 personnes nous confortent dans notre engagement : l'accueil téléphonique, l'accessibilité des locaux ou encore la disponibilité des agents sont salués par les Montpelliérains.



Accueil des premiers couples venus signer un PACS en mairie

La signature des PACS

La gestion des PACS qui était assurée par les tribunaux d'instances a été transférée au 1^{er} novembre 2017 aux mairies. Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Plus de 200 dossiers de PACS ont été déposés et plus de 70 changements de prénoms ont été validés.

Le changement de prénom

Les administrés peuvent effectuer une demande de changement de prénom en mairie. Auparavant, les administrés devaient faire appel à un avocat, déposer la requête au tribunal puis être entendu par un juge aux affaires familiales et un procureur. Cette démarche est désormais facilitée puisque le changement s'effectue maintenant en mairie en déposant une demande auprès d'un officier d'état civil. Il s'agit d'une démarche majeure pour la vie de nos concitoyens, car notre prénom est un véritable marqueur de la personnalité, de notre histoire, voire de nos convictions.



La qualité de l'accueil saluée par les Montpelliérains

Les résultats de l'enquête qualiville 2017 révèlent que les Montpelliérains sont globalement satisfaits de la qualité des services d'accueil de la Ville : 96% trouvent les horaires d'ouverture adaptés et sont satisfaits de la rapidité avec laquelle leur demande a été traitée, 98% sont très satisfaits ou plutôt satisfaits de l'accueil sur les sites municipaux recevant du public, 99% des usagers apprécient la qualité de l'écoute et la disponibilité qui leur ont été accordées par les agents de la Ville. Ces bons résultats nous conduisent à poursuivre notre action : la Ville souhaite étendre le périmètre des services audités dans le cadre de qualiville.

2017, une année d'actions pour Montpellier et les Montpelliérains

Depuis 2014, nous déployons une politique visant à améliorer la qualité des services publics rendus sur notre territoire tout en préservant le pouvoir d'achat des Montpelliérains. Ce principe guide la stratégie que nous menons depuis le début de ce mandat.

Mais comme le disait Winston Churchill, « que la stratégie soit belle est un fait, mais n'oubliez pas le résultat ».

En l'occurrence, le résultat de l'année 2017 témoigne des efforts que nous avons réalisés ensemble :

- 11 nouveaux groupes scolaires programmés d'ici à 2024 ;
- nos actions ont irrigué l'ensemble des quartiers de Montpellier ;
- le centre-ville est toujours plus dynamique et attractif, avec le projet emblématique des halles Laissac comme aboutissement de cette action ;
- la qualité de nos services publics est reconnue par les Montpelliérains ;
- nos indicateurs de gestion sont positifs, avec des dépenses maîtrisées, des ratios d'épargne en nette progression et un niveau de dette bien inférieur aux communes comparables ;
- notre démarche de transparence financière est reconnue par les plus hautes instances nationales : Montpellier est la seule Ville de plus de 200 000 habitants lauréate du processus de certification des comptes avec Paris.

Ce document vous a ainsi permis de constater à quel point 2017 fut une année riche en actions pour Montpellier et les Montpelliérains.

Annexes

IV – ANNEXES

PRESENTATION DU CA 2017 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

Annexe n°1- Présentation du CA 2017 selon l'article L2313-1 du CGCT

1 - Eléments de contexte

Le budget 2017 a été élaboré dans une dynamique de solidarité et de transparence. Les résultats de son exécution révèlent une année 2017 vertueuse et respectueuse de nos engagements. : la Ville a poursuivi ses efforts de gestion visant à améliorer la qualité des services proposés aux Montpelliérains, sans avoir recours au levier fiscal.

1.1 – Une capacité d'autofinancement en progression

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 299,9M€ et les recettes réelles de fonctionnement à 347,9 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 48 M€, soit une progression de 9,1% par rapport à 2016 (44 M€). L'épargne nette s'élève à 37,7 M€ et progresse de 23% (30,7 M€ en 2016).

1.2 – La stabilité des taux d'imposition et le maintien du bouclier social, axes majeurs de ce mandat

Le bloc communal Ville de Montpellier / Montpellier Méditerranée Métropole maintient ses taux de fiscalité stables sur ce mandat. En ne modifiant ni les taux, ni les abattements pratiqués, **Montpellier et Paris** sont les **2 seuls blocs communaux qui n'ont pas eu recours au levier fiscal depuis 2014**.

De plus, il a été fait le choix de maintenir en 2017 notre politique d'abattements facultatifs qui entraîne des allègements fiscaux conséquents pour les foyers montpelliérains les plus fragiles.

1-3 – Une maîtrise de la dette et de la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 181,8 M€ au 31 décembre 2017, et est inférieur de 46% à celui des collectivités de taille comparable. La capacité de désendettement exprimée en année s'établit à 3,8 ans en 2017 (4,1 ans en 2016). La Ville présente un niveau de dette soutenable (dans le cadre des contrats financiers avec l'Etat, seules les collectivités dont le ratio de désendettement est supérieur à 12 années sont soumises à des objectifs de réduction de leur encours de dette).

1.4 – Un dynamisme démographique de notre territoire nécessitant des nouveaux équipements

Sur les 3 derniers recensements connus, la Ville de Montpellier a vu sa population croître de 268 244 à 279 845 habitants, soit + 11 601 habitants.

Ce solde démographique de 4000 nouveaux habitants chaque année doit s'accompagner d'une offre de Services Publics adaptés. Les choix effectués lors de l'année 2017 ont pris en compte cette exigence, notamment en inscrivant de nouvelles Autorisations de programme (AP) concernant la création de 2 nouveaux groupes scolaires (Port Marianne et Restanque).

2 - Priorités du budget

L'exécution du budget reflète les priorités qui ont guidé la Ville tout au long de l'année 2017 :

- L'éducation et l'enfance pour donner aux jeunes montpelliérains les clés de leur épanouissement et leur permettre de vivre leur jeunesse dans les meilleures conditions possibles. La Ville a consacré près de 30% de son budget réel à cette thématique.

- L'amélioration du cadre de vie, en vue de continuer à accroître l'attractivité de la Ville et d'améliorer l'environnement de nos concitoyens dans toutes ses dimensions (aménagement urbain, sécurité, propreté). Cette politique fait l'objet d'une co-construction avec les Montpelliérains en vue de répondre à leurs besoins.
- Le bien vivre ensemble pour que chaque génération puisse trouver à Montpellier les moyens de son épanouissement et un accès facilité aux services et équipements publics.

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

Fiscalité directe	194,2
Fiscalité indirecte	24,2
Atténuations de charges	0,5
Dotations et compensations	75,2
FCTVA (fonctionnement)	0,3
Produit des services et du domaine	27,2
Subventions et participations	17,1
Reprises sur provisions	0,6
Recettes exceptionnelles	8,6
Total	347,9

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

Personnel	170,9
Fonctionnement courant	57,1
Attribution de compensation	41,1
Subventions de fonctionnement	23,8
Dépenses exceptionnelles	0,4
Charges financières	3,5
Provisions	3,1
Total	299,9

3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

Autres recettes d'investissement	0,5
Avances infra annuelle	18,1
FCTVA et TVA	6,9
Recours à l'emprunt	10,0
Résultat de fonctionnement capitalisé	30,5
Subventions d'équipement	1,7
Total	67,7

3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

Avances infra annuelles	20,3
Capital de la dette	10,4
Dépenses d'équipement	50,2
Remboursement FCTVA anticipé	3,0
Total	83,9

4 - Montant du budget consolidé

Le montant du Compte administratif 2017 s'élève à **464,4 M€** en recettes et **434,4 M€** en dépenses. Le solde des reports est de -4,9 M€.

Le résultat brut s'établit ainsi à 30 M€ et le résultat net à 25,1 M€.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les créations et variations d'Autorisations de Programme (AP) significatives sur 2017 sont retracées ci-après :

N°	Création ou évolution significative d'AP	AP initiale	Variation AP 2017	AP totale au CA 2017	CP réalisé 2017
2013I02	ECOLES DAVILER / KERGOMARD	1 000 000	300 000	1 300 000	395 896,90
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	1 154 000	590 000	1 744 000	360,00
2013I22	PRU CEVENNES	12 177 219	3 209 751	15 386 970	2 936 000,00
2013I27	ACTION FONCIERE	13 170 000	17 015 600	30 185 600	461 177,58
2013I31	PONT VIALLETON ET BATIMENT PEYROU	1 500 000	520 000	2 020 000	10 180,37
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	10 500 000	1 800 000	12 300 000	34 160,93
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	10 360 731	2 000 000	12 360 731	0,00
2013P16	EAI	26 020 000	15 000 000	41 020 000	600 000,00
2013P17	GARE ST ROCH	6 237 199	-665 431	5 571 768	0,00
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	1 660 000	380 000	2 040 000	374 106,43
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	500 000	52 000	552 000	2 374 334,36
2015P22	OPERATION LAISSAC	9 898 683	-6 848 483	3 050 200	131 820,00
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	1 500 000	430 000	1 930 000	912 438,01
2016P02	MOSSON ANRU 2	730 000	-197 500	532 500	160 769,57
2016P05	AMENAGT SPORT LAC DES GARRIGUES	510 000	140 000	650 000	1 659,24
2016P08	BD NINA SIMONE PHASE 2	10 500 000	-1 485 000	9 015 000	3 772 800,00
2017I02	AUTOMATISATION ACCES INSTALLATIONS COUVERTES		500 000	500 000	1 796,54
2017I03	BASCHY VARENNES		985 300	985 300	2 632,80
2017I05	EXTENSION CRECHE THERESE SENTIS		600 000	600 000	0,00
2017I06	MISE EN SURETE EAJE		1 000 000	1 000 000	1 750,23
2017I07	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES		5 000 000	5 000 000	1 941 745,83
2017I09	SERRE AMAZONIENNE		3 200 000	3 200 000	0,00
2017P02	GS PORT MARIANNE		11 865 000	11 865 000	150 632,80
2017P04	EXTENSION GAROSUD		4 760 000	4 760 000	122 681,64
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE		6 659 000	6 659 000	0,00
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC		1 805 000	1 805 000	0,00
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC		7 571 000	7 571 000	559 883,54
2017P14	GS RESTANQUE		11 000 000	11 000 000	9 504,00

Au 31/12/2017, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 243,3 M€. Les CP mandatés en 2017 s'établissent à 26,9 M€.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

L'épargne brute s'élève à 48 M€, l'épargne nette (hors opérations exceptionnelles) à 37,7 M€ soit + 23% par rapport au CA 2016 (30,7 M€).

Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2017
Recettes de fonctionnement	347,9 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	296,4 M€
EPARGNE DE GESTION	51,5 M€
- Intérêts	3,5 M€
EPARGNE BRUTE	48 M€
- Remboursement du capital de la dette	10,3 M€
EPARGNE NETTE	37,7 M€

7 - Niveau d'endettement

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 est de 181,8 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et de la mise en place de plusieurs emprunts à hauteur de 10 M€ en 2017.

L'encours de dette ainsi que le taux moyen ont diminué en 2017. Nos emprunts sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. Notre dette est composée à 50,29% de taux fixes et à 49,71% de taux variables. Notre encours de dette par habitant est inférieur de 46 % à celui des communes de notre strate.

La Ville continue sa politique de diversification des prêteurs et des modes de financement. Les retours du secteur bancaire montrent la grande confiance dont bénéficie le financement de la Ville de Montpellier : 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre.

ENDETTEMENT	pour mémoire CA 2016		CA 2017	
DETTE GLOBALE	182,2 M€		181,8 M€	
TAUX MOYEN	1,94%		1,89%	
<i>Encours à taux fixe</i>	92,8 M€	51%	91,4 M€	50,3%
avec un taux moyen de	3,40%		3,30%	
<i>Encours à taux variable</i>	89,4 M€	49%	90,4 M€	49,7%
avec un taux moyen de	0,43%		0,43%	

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 3,8 ans en 2017 et se calcule ainsi :
Capacité de désendettement = 181,8 M€ (encours de dette) / 48 M€ (épargne brute)

9 - Niveau des taux d'imposition

Depuis quatre ans, nous avons maintenu des taux d'imposition stables pour notre bloc communal (Ville et intercommunalité). En 2017, cette mesure, clé de voute de notre gestion financière, a été confirmée. Dans notre strate, seule la Ville de Paris, dont le statut n'est pas comparable au notre, a fait le même choix depuis le début de ce mandat.

Nos taux d'imposition sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 31,18%
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2017 :

Principaux ratios	Valeurs 2017
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1063 €
Produit des impositions directes/population	688 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1233 €
Dépenses d'équipement brut / population	178 €
Encours de dette / population	644 €
Dotation Globale de Fonctionnement / population	233 €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,0 %
Effort fiscal	1,59
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	89,2 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14,4 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	52,2 %
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	13,8 %

11 - Dépenses de personnel

La masse salariale s'établit au compte administratif 2016 à **170,9 M€**. Elle enregistre une évolution de +2,6% par rapport à 2016 (166,5 M€). Le processus de mutualisation des effectifs entre la Ville de Montpellier et la Métropole a continué en 2017, et a concerné plusieurs services (communication en mars 2017, ressources humaines et relations sociales en mai 2017). Les effectifs de la Ville au 31/12/2017 sont de 4053 agents en activité.

L'évolution des dépenses de personnel entre 2016 et 2017 est due à plusieurs facteurs. En premier lieu, les mesures statutaires imposées par l'Etat aux collectivités locales ont impacté la masse salariale de la Ville :

- La revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique, mise en place en deux temps (+0,6% au 1^{er} juillet 2016 et +0,6 % au 1^{er} février 2017), a entraîné un coût supplémentaire de 1,1 M€.
- La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (décrets du 12 mai 2016 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016) a entraîné des revalorisations indiciaires, une transformation de primes en points d'indice et une restructuration des carrières. Son coût a été de 0,9 M€ pour la Ville de Montpellier en 2017.
- La poursuite de la progression des charges sociales (hausse des taux de contribution employeur à la CNRACL et à l'IRCANTEC) : 0,1 M€.

Au-delà de ces mesures nationales, d'autres facteurs d'évolution ont également pesé sur la masse salariale, tels que :

- Le glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelon, promotions internes des agents), pour un coût estimé à 1 M€.
- L'ouverture de classes supplémentaires dans les écoles a entraîné une charge supplémentaire de 0,3 M€ en 2017.

Annexe n°2 : Miroir budgétaire Ville centre/ Métropole

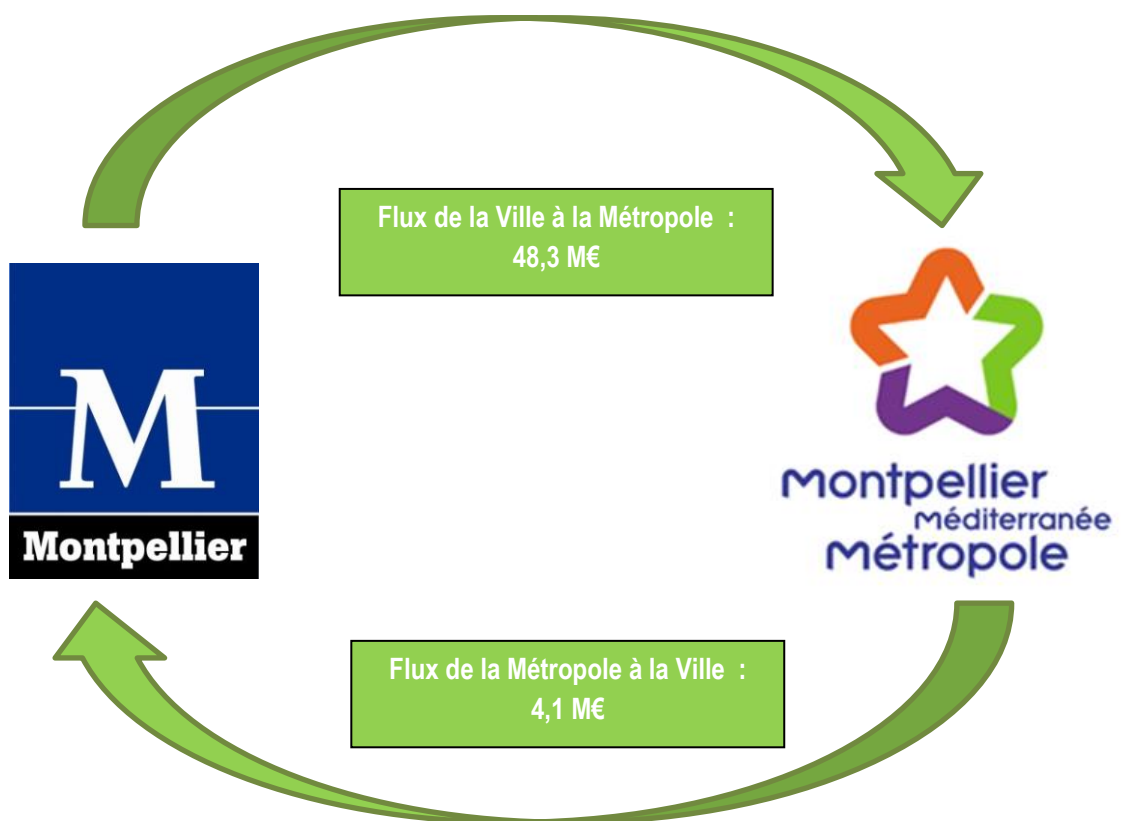
Flux de la Ville à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2017 de référence	Montant mandaté Ville Centre 2017	Montant titré Métropole 2017	Ecart	Notes
Investissement	Fonds de concours ANRU 2	protocole de préfiguration du nouveau projet de renouvellement urbain des quartiers	160 769,57	160 769,57	160 769,57	0,00	
	Gestion des milieux aquatiques (remboursement de travaux lac Garrigues)	Convention de gestion	22 362,00	22 362,00	22 362,00	0,00	
Fonctionnement	Attribution de compensation	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	41 096 750,48	41 096 750,48	41 096 750,48	0,00	
	Entretien cours d'eau et fontaines dans les parcs et jardins	Convention de gestion	402 736,60	500 000,00	402 736,60	-97 263,40	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 402 736,60€ mandaté par la Ville en 2017 + mandat Ville de 97 263,34€ de régularisation rattachements 2016
	Remboursement des charges gymnase Olympie, bâtiments sportifs les échelles ville, stade annexe Mosson, piscine Nakache		151 607,87	109 016,39	151 607,87	42 591,48	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat de 109 016,39€ en 2017 et mandat de 42 591,48€ en 2018
	Remboursement frais bibliothèque Langevin 2016	Convention de gestion	113 053,64	113 053,64	113 053,64	0,00	
	Archives bibliothèque Zola	Convention de mise à disposition	87 012,26	87 012,26	87 012,26	0,00	
	Redevance spéciale ordures ménagères		616 109,00	616 109,00	616 109,00	0,00	
	Mise à disposition descendantes personnel	Convention de service commun	5 644 884,66	5 644 884,66	5 644 884,66	0,00	
TOTAL			48 295 286,08	47 533 783,10	48 295 286,08		
Total investissement			183 131,57	183 131,57	183 131,57		
Total Fonctionnement			48 112 154,51	47 350 651,53	48 112 154,51		

Flux de la Métropole à la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2017 de référence	Montant titré Ville Centre en €	Montant mandaté 3M en €	écart	Notes
Investissement	Travaux paysages et biodiversité	Convention de mise à disposition ascendante	118 346,01	118 346,01	118 346,01	-	
	Interface Habitat OPAH THIRORI	convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	27 500,00	27 500,00	530 364,00	-502 864,00	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 3 titres émis par la Ville en 2016 pour 502 864€, 1 titre de 27 500€ émis en 2017
Fonctionnement	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion de services	189 888,17	189 888,17	189 888,17	-	
	Loyer French Tech	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	-	216 000,00	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat Métropole de 216 000€ à venir en 2018
	Remboursement frais collecte halles marchés	Convention de gestion	487 200,00	487 200,00		487 200,00	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat Métropole de 487 200€ à venir en 2018
	Remboursement de frais impression	Convention de mise à disposition ascendante	21 147,49	38 875,63	21 147,49	17 728,14	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: 2 mandats émis par la Métropole et rattachés en 2016 pour 17 728,14€ au total, mandat de 21 147,49€ émis en 2017
	Remboursement de frais annonces et insertion	Convention de mise à disposition ascendante	20 000,00	12 960,00	32 960,00	- 20 000,00	Opération équilibrée entre 2016, 2017 et 2018: 2 titres émis par la Ville en 2016 pour 12 960€ au total, un titre du même montant émis en 2017, titre Ville à venir en 2018 de 7040€
	Entretien paysages et biodiversité	Convention de mise à disposition ascendante	1 039 404,68	1 039 404,68	1 039 404,68	-	
	Remboursement de frais installations climatiques	Convention de mutualisation	246 291,70	492 761,85	246 291,70	246 470,15	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: Mandat de la Métropole de 246 291,70€ en 2017 et mandat rattaché de 246 470,15€ à 2016
	Remboursement gestion de l'actif taxe foncière parkings		430 359,00	430 359,00	430 359,00	-	
	Services communs	Convention de services communs	1 295 063,68	1 295 063,68	1 291 825,67	3 238,01	Equilibre en cours avec écriture sur 2018: Mandat de 3238€ de la Métropole à intervenir en 2018
	Reversement subvention Politique de la Ville Théâtre Jean Vilar	Convention de partenariat	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
	Remboursement concession ERDF	Convention de mise à disposition ascendante	-	-	13 560,00	- 13 560,00	Opération équilibrée entre 2016 et 2017: Titre de 13 560€ émis par la Ville en 2016, mandat de la Métropole en 2017
TOTAL			4 121 200,73	4 378 359,02	3 944 146,72		
dont investissement			145 846,01	145 846,01	648 710,01		
dont fonctionnement			3 975 354,72	4 232 513,01	3 295 436,71		

* Note : THIRORI désigne le Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restauration Immobilière.



Annexe n°3 : Etat des mutualisations

Service commun	Délib 3M	Date délibé	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	Date mutualisation agent	3M	Ville	CCAS
DGS	12688	18/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	01/01/15	50%	50%	
				DGAS DT			80%	20%	
				DGAS DPMAP		01/06/16	50%	50%	
				DGAS DAGF		01/06/16	50%	50%	
				DGAS CS		01/06/16	50%	50%	
				DGAS SPET		01/06/16	90%	10%	
				DGAS DPEI		01/06/16	70%	30%	
DGS	13755	14/04/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du PRHRS	juin-16				
				Responsable mission Projet managérial					
				Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité					
				Directeur du Pôle Jeunesse et Sport					
DGS	14811	26/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Responsable mission Projet managérial	août-17	01/08/17	50%	50%	
DGS	15127	20/12/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	01/06/16	57,76%	42,24%	
Direction de Cabinet	12880	31/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-18	01/03/18			
				Chef de Cabinet	mars-15		50%	50%	
				Chaudfeur	avr.-15	07/04/15	50%	50%	
				Chaudfeur					
				Chaudfeur					
				Chaudfeur					
				Chaudfeur					
				Chaudfeur					
Direction de Cabinet	13848	26/05/2016	Convention de création d'un SC de Chaudfeurs du cabinet	Chaudfeur	juil.-16		37,50%	62,50%	
Coordination des relations presse	13069	29/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	01/07/15	50%	50%	
Direction des relations presse	14349	14/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	PRESSE	mars-17		44%	56%	
Direction de la communication	12776	05/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	01/09/15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	14348	14/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	COMMUNICATION			45%	55%	
Direction du protocole et de l'événementiel	12951	28/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	01/06/15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	13090	29/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	04/01/16	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	13516	16/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	01/01/16	50%	50%	
Direction des A.JCP	14009	21/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier	août-16	20/03/17	50%	50%	
Secrétariat général	14181	25/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	02/11/16	50%	50%	
Secrétariat général	14978	02/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	02/11/16	50%	50%	
Culture	12950	28/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Chargée de mission au sein du secrétariat général	nov.-16	02/11/16	50%	50%	
Culture	15017	27/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Assistante de direction du secrétariat général	nov.-16	01/12/17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14350	14/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	COURRIER	déc.-17	01/02/18	19%	81%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	14569	29/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	Directeur du service commun de la culture	janv.-18	01/01/18	50%	50%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	15018	27/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes Ville	janv.-18	01/01/17	36,35%	63,65%	
Direction des Finances	15121	20/12/2017	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	01/01/17	50%	50%	
Solidarité et Vivre ensemble	14126	20/12/2017	Convention de création d'un SC de département Solidarité et Vivre ensemble	POLE RHRS (hors directeur de pôle intégré dans convention DG)	mai-17	01/05/17	35%	65%	
				DDADT (hors postes de DGAS et DGAS adjoint intégrés dans convention DG)	janv.-18	01/01/18	57,76%	42,24%	
				Directeur des Finances	mars-18	01/03/18	50%	50%	
				DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	01/03/18	5%	15%	80%

Annexe n°4 : Bilan annuel de gestion de la dette

Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimal, mais surtout prudentiel.

Ainsi, dès 2009 la Ville de Montpellier, précurseur en ce domaine, s'est dotée d'un règlement intérieur par Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009 dont l'un des axes primordiaux a été de définir une position claire par rapport aux produits structurés, qui se sont avérés toxiques et pénalisant pour certaines collectivités.

Une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2017, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2017) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2017

Pour mémoire : données CA 2016

Encours de dette au 31/12/2017 (hors CLTR) : **181 792 636,54 €**

182 154 785,87 €

Produits structurés : Néant

Pour mémoire, depuis 2009, Règlement intérieur "Produits structurés et gestion de la dette" (Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009) : **Article 2 : le Conseil Municipal plafonne la possibilité de recourir aux emprunts bancaires de type « produits structurés » à 20% maximum de l'encours total de la dette au moment de la souscription de l'emprunt.**

Taux moyen de la dette : 1,89%

Taux moyen de la dette : 1,94%

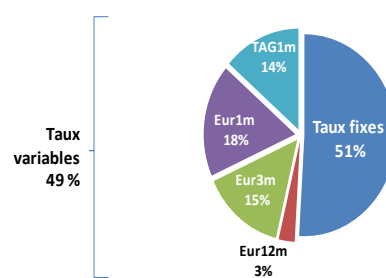
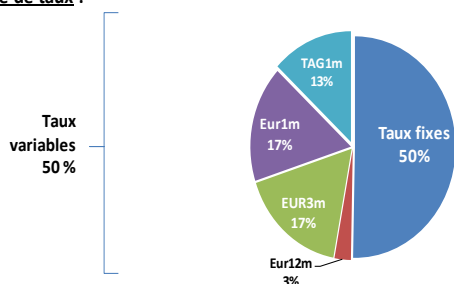
Annuité de 2017 (hors CLTR) : 10,4 M€ en capital 3,5 M€ en intérêts

Annuité de 2016 (hors CLTR) : 10,2 M€ en capital 3,7 M€ en intérêts
hors Rbs¹ anticipé/refinancé de 2,5 M€ 12,7 M€ en capital "

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : + 0,9 M€ d'intérêts sur l'annuité

+ 0,5 M€ d'intérêts sur l'annuité

Répartition par type de taux :



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **EONIA** (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EURO InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an), pour un mois, Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2017 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 10 M€

• Emprunt de 1 M€ auprès d'ARKEA	sur 25 ans	en taux variable EURIBOR3mois+0,52%	(n° 16003)
• Emprunt de 1 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 25 ans	en taux variable EURIBOR3mois+0,75%	(n° 16004)
• Emprunt de 1 M€ auprès de la CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON	sur 20 ans	en taux fixe de 1,41%	(n° 16005)
• Emprunt de 1,9 M€ auprès de la CAISSE DES DEPOTS	sur 20 ans	en taux fixe de 0%	(n° 16006)
• Emprunt de 1,1 M€ auprès de la CAISSE DES DEPOTS	sur 25 ans	en taux fixe de 1,64%	(n° 16007)
• Emprunt de 2 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 20 ans	en taux variable EURIBOR3mois+0,55%	(n° 16008)
• Emprunt de 2 M€ auprès du CREDIT COOPERATIF	sur 15 ans	en taux variable EURIBOR3mois+0,65%	(n° 16009)

LES CHIFFRES CLES DE LA DETTE AU 31/12/2017

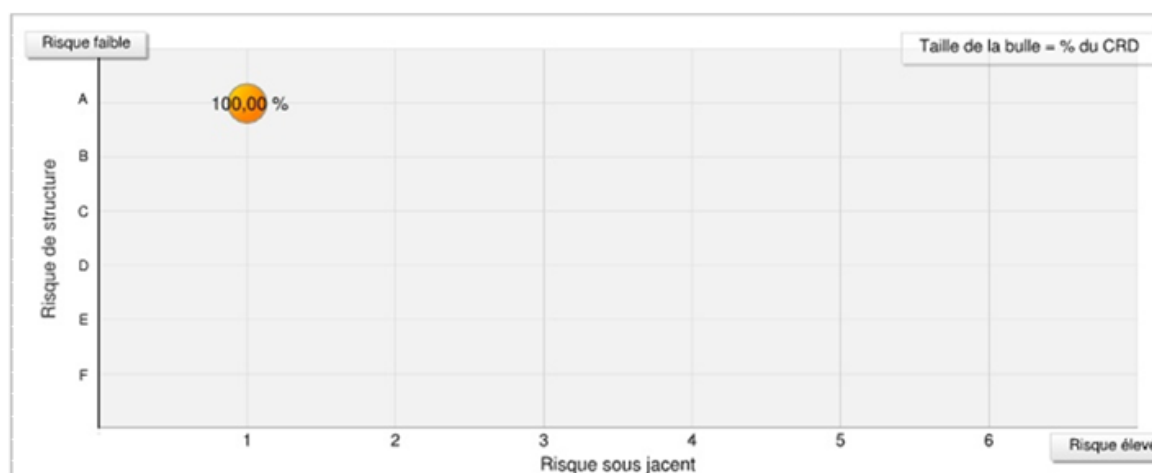
53 emprunts répartis auprès de 12 prêteurs dont 11 banques

	pour mémoire au 31/12/2016		AU 31/12/2017	
DETTE GLOBALE	182,2 M€		181,8 M€	
TAUX MOYEN	1,94%		1,89%	
DUREE RE SIDUELLE MOYENNE	17 ans et 6 mois		16 ans et 9 mois	
Encours à taux fixe	92,8 M€	51%	91,4 M€	50%
avec un taux moyen de	3,40%		3,30%	
Encours à taux variable	89,4 M€	49%	90,4 M€	50%
avec un taux moyen de	0,43%		0,43%	

Pour information, le **taux moyen de la dette des communes et EPCI de plus 100.000 habitants en France s'établit en 2017 à 2,29%**.
Le **taux moyen des financements 2017 toutes collectivités s'est établi à 2,37%**.
(source : Observatoire Finance Active)

Emprunts tous répartis en Classe 1A

En 2017, la situation demeure inchangée pour la Ville de Montpellier avec **100 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2017 (Hors CLTR)

AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE (hors CLTR)						
Année de date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice	
2018	181 792 636,54 €	10 841 418,79 €	3 337 103,05 €	14 178 521,84 €	170 951 217,75 €	
2019	170 951 217,75 €	10 926 177,08 €	3 154 515,06 €	14 080 692,14 €	160 025 040,67 €	
2020	160 025 040,67 €	10 966 621,08 €	3 136 725,71 €	14 103 346,79 €	149 058 419,59 €	
2021	149 058 419,59 €	11 010 193,35 €	3 178 309,57 €	14 188 502,92 €	138 048 226,24 €	
2022	138 048 226,24 €	11 062 435,21 €	3 129 549,80 €	14 191 985,01 €	126 985 791,03 €	
2023	126 985 791,03 €	11 105 211,12 €	3 006 380,71 €	14 111 591,83 €	115 880 579,91 €	
2024	115 880 579,91 €	11 162 600,76 €	2 855 398,81 €	14 017 999,57 €	104 717 979,15 €	
2025	104 717 979,15 €	11 218 342,00 €	2 648 314,23 €	13 866 656,23 €	93 499 637,15 €	
2026	93 499 637,15 €	11 262 801,41 €	2 416 376,95 €	13 679 178,36 €	82 236 835,74 €	
2027	82 236 835,74 €	11 320 675,99 €	2 154 992,42 €	13 475 668,41 €	70 916 159,75 €	
2028	70 916 159,75 €	10 889 980,86 €	1 883 924,25 €	12 773 905,11 €	60 026 178,89 €	
2029	60 026 178,89 €	10 896 853,34 €	1 608 140,76 €	12 504 994,10 €	49 129 325,55 €	
2030	49 129 325,55 €	10 119 419,62 €	1 325 391,96 €	11 444 811,58 €	39 009 905,93 €	
2031	39 009 905,93 €	7 975 683,24 €	1 057 095,81 €	9 032 779,05 €	31 034 222,69 €	
2032	31 034 222,69 €	7 382 313,20 €	824 873,43 €	8 207 186,63 €	23 651 909,49 €	
2033	23 651 909,49 €	5 865 899,98 €	609 174,59 €	6 475 074,57 €	17 786 009,51 €	
2034	17 786 009,51 €	4 544 148,68 €	449 521,85 €	4 993 670,53 €	13 241 860,83 €	
2035	13 241 860,83 €	3 655 555,96 €	326 753,57 €	3 982 309,53 €	9 586 304,87 €	
2036	9 586 304,87 €	2 517 765,57 €	236 454,04 €	2 754 219,61 €	7 068 539,30 €	
2037	7 068 539,30 €	2 339 031,45 €	166 825,79 €	2 505 857,24 €	4 729 507,85 €	
2038	4 729 507,85 €	2 006 840,68 €	105 207,15 €	2 112 047,83 €	2 722 667,17 €	
2039	2 722 667,17 €	878 430,90 €	59 165,18 €	937 596,08 €	1 844 236,27 €	
2040	1 844 236,27 €	767 151,32 €	38 287,56 €	805 438,88 €	1 077 084,95 €	
2041	1 077 084,95 €	781 351,84 €	18 586,00 €	799 937,84 €	295 733,11 €	
2042	295 733,11 €	272 371,90 €	2 948,24 €	275 320,14 €	23 361,21 €	
2043	23 361,21 €	23 361,21 €	112,92 €	23 474,13 €	0,00 €	
Total		181 792 636,54 €	37 730 129,41 €	219 522 765,95 €		

Annexe n°5 : Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R2333-45 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 7 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les communes définies à l'article L. 2333-26 qui ont institué la taxe de séjour ou la taxe de séjour forfaitaire font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

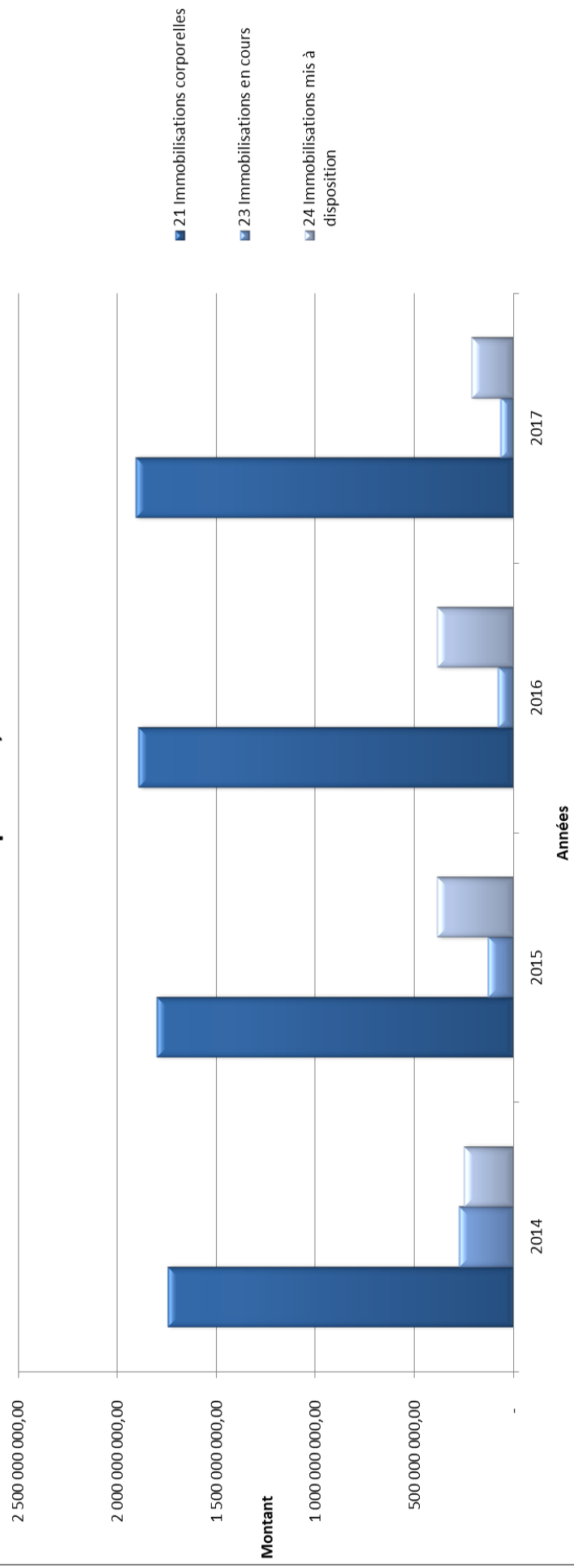
A ce titre, vous sont proposés les éléments ci-après :

1) MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES MAJEURES FINANCEES	13 505 870 €
▶ PAR SUBVENTION :	
Festival international du Cinéma Méditerranéen - Cinemed	267 600 €
Festival Radio France	60 000 €
Festival Tropisme - Illusion et Macadam	38 000 €
Coupe du Monde de Handball	209 000 €
FISE Festival International Sports Extrêmes	70 000 €
MAMM/ Marathon	40 000 €
Battle of the Year - Attitude	20 000 €
▶ VIA L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE A LA METROPOLE :	
Opéra et Orchestre National de Montpellier	9 561 770 €
Office du Tourisme	1 927 500 €
Festival Montpellier Danse	488 000 €
Festival Radio France	595 000 €
Festival international du Cinéma Méditerranéen - Cinemed	229 000 €
2) PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS A VOCATION TOURISTIQUE :	629 809 €
Zoo du Lunaret	329 809 €
La Panacée	300 000 €
TOTAL DES DEPENSES :	14 135 679 €
PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR :	1 899 347 €

Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2013	Solde CG 2014	Evolution en %	Solde CG 2015	Evolution en %	Solde CG 2016	Evolution en %	Solde CG 2017	Evolution en %	Commentaire
20	Immobilisations incorporelles	80 616 568,47	88 541 874,42 €	9,83%	98 866 261,32 €	11,66%	115 644 148,89 €	16,97%	123 312 161,10 €	6,63%	
21	Immobilisations corporelles	1 757 972 411,28	1 746 546 485,32 €	-0,65%	1 803 396 021,95 €	3,25%	1 893 083 349,67 €	4,97%	1 908 063 024,00 €	0,79%	Transfert des immobilisations en cours dans les comptes 21.
23	Immobilisations en cours	363 034 918,91	276 115 611,91 €	-23,94%	130 348 652,61 €	-52,79%	80 544 127,39 €	-38,21%	67 706 155,79 €	-15,94%	Transfert des immobilisations en cours dans les comptes d'imputations définitifs.
24	Immobilisations mis à disposition	75 823 171,44	250 497 400,73 €	230,37%	386 295 658,49 €	54,21%	386 295 658,49 €	0,00%	212 997 263,94 €	-44,86%	Transfert en pleine propriété à la Métropole
27638	Créances immobilisées Etablissements publics	574 718,12	574 718,12 €	0,00%	574 718,12 €	0,00%	574 718,12 €	0,00%	574 718,12 €	0,00%	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	2 284 498,83	2 284 498,83 €	0,00%	2 284 498,83 €	0,00%	2 284 498,83 €	0,00%	4 272 840,83 €	87,04%	
28	Amortissement des immobilisations	129 955 946,52	147 021 387,55 €	13,13%	164 031 435,53 €	11,57%	178 643 347,07 €	8,91%	195 645 339,92 €	9,52%	

Evolution des comptes 21 ,23 et 24 en fonction des années



MAIRIE DE MONTPELLIER

1, place Georges Frêche - 34267 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 34 70 00

Tramway 1 et 3, arrêt "Moularès - Hôtel de Ville"
Tramway 4, arrêt "Georges Frêche - Hôtel de Ville"

montpellier.fr

